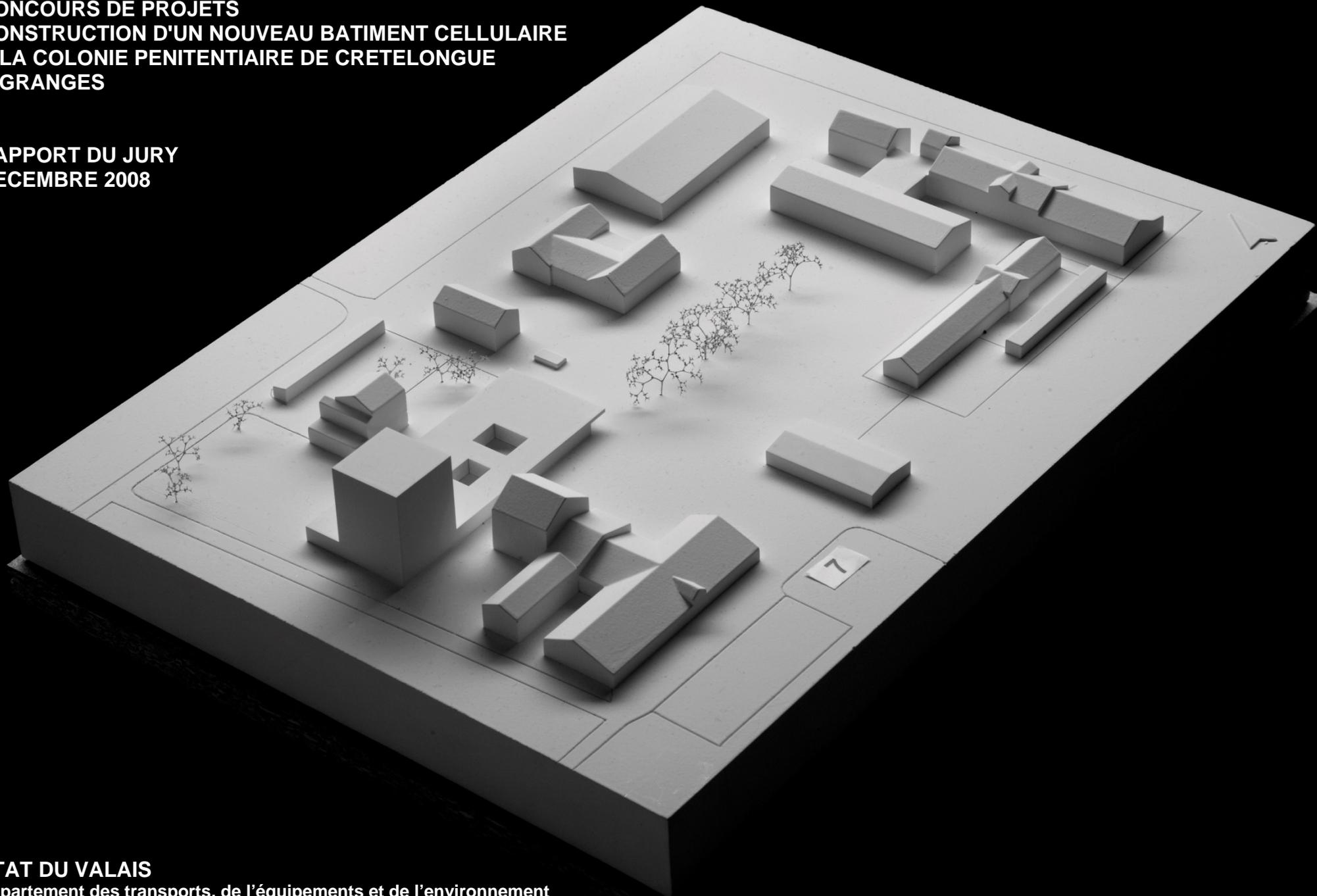


**CONCOURS DE PROJETS
CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BATIMENT CELLULAIRE
A LA COLONIE PENITENTIAIRE DE CRETELONGUE
A GRANGES**

**RAPPORT DU JURY
DECEMBRE 2008**



ETAT DU VALAIS

Département des transports, de l'équipements et de l'environnement
Service des bâtiments, monuments et archéologie

Mandant / Maître de l'ouvrage / Organisateur

-Le présent concours de projets est organisé par le Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA) en collaboration avec la direction des établissements pénitentiaires valaisans (EPV) du canton du Valais.

Situation actuelle

La colonie pénitentiaire de Crêtelongue (CPCL) compte actuellement une densité de quarante cellules réparties dans différents bâtiments sur le site, à savoir principalement dans le bâtiment cellulaire existant, dans le bâtiment des Cerisiers ainsi que dans la partie nord de l'étable.

Le bâtiment cellulaire actuel date de 1931; il se trouve dans un état vétuste et doit être détruit au profit d'une nouvelle construction. Les cellules et les installations ne répondent plus aux conditions de détention actuelles tant en matière de surfaces que d'équipements ou encore de salubrité. Ce bâtiment n'est évidemment pas équipé des installations d'appel de personnes et de systèmes d'alarmes indispensables dans ce genre d'établissement.

Objectif du concours

L'objet est un concours de projets consistant à réaliser un nouveau bâtiment cellulaire sur le site de la Colonie pénitentiaire de Crêtelongue à Granges tout en maintenant en exploitation la structure carcérale existante durant la construction du nouveau bâtiment projeté.

Genre de concours et procédure

Il s'agit d'un concours de projets et d'une procédure ouverte selon les articles 3.3 et 6.1 de la norme SIA 142, édition 1998, resp. de l'Ordonnance sur les marchés publics du 11 juin 2003. Ce concours est soumis à l'OMC.

Conditions du concours

La participation au concours implique pour l'organisateur, le jury et les concurrents, l'acceptation des clauses du programme de concours, ainsi que des dispositions du règlement SIA 142, édition 1998, de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), de la loi cantonale et de l'ordonnance sur les marchés publics (LcMP+OMP).

Le règlement SIA 142 fait foi pour tous les points non réglés par le présent programme de concours.

Les concurrents qui rendent un projet s'engagent à respecter les lois et règlements susmentionnés.

Un concurrent ne peut présenter qu'un seul projet, sans variante.

Les décisions du jury peuvent faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès leur notification auprès de la Cour de droit public du Tribunal cantonal à Sion. Ledit recours sera présenté en trois exemplaires sur papier timbré et comprendra un exposé concis des motifs et des conclusions, la signature du recourant ou de son mandataire.

Prescriptions officielles

Les bases du présent concours sont :

La loi concernant l'adhésion du Canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics (LcAIMP) du 8 mai 2003.

-L'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001.

L'ordonnance cantonale (OcMP) du 11 juin 2003 sur les marchés publics.

Participants

Le concours est ouvert aux architectes inscrits sur la liste permanente d'un canton, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais.

14 bureaux se sont inscrits et 11 projets ont été envoyés au Service des bâtiments, monuments et archéologie.

Jury

Le jury est composé des personnes suivantes :

Président	Olivier GALLETTI Architecte cantonal, Sion
Membres	Patrick AEBY Architecte, Genève
	Thomas EGGER Directeur de la CPCL, Granges
	Georges SEEWER Directeur des EPV, Sion
	Roland VASSAUX Architecte, Fully
Suppléants	Gabriel BALET Chef-gardiens de la CPCL, Granges
	Jean-Michel GILLIOZ Directeur adjoint à la Prison des Iles, Sion
	Daniel REY Architecte, SBMA, Sion
Experts	John ZWICK Office fédéral de la Justice, Berne

Réponses aux questions

Aucune question n'a été envoyée dans le délai fixé, à savoir pour le 20 juin 2008. Cependant, dans le délai de réponse requis, soit le 26 juin 2008, l'organisateur a fait part à tous les bureaux inscrits de son intention de reporter la date de rendu des projets du 31 octobre 2008 au 28 novembre 2008, ce en raison d'un chevauchement avec d'autres concours organisés par des tiers sur le territoire valaisan.

Examen préalable

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le programme de concours. L'examen a été réalisé par le SBMA.

Deux participants ont choisi la même devise pour leur projet, à savoir la terminologie "PAPILLON". Le projet n°2 a donc été baptisé: "PAPILLON I" et le projet n°4: "PAPILLON II".

Remarques

Point 1

Tous les projets ont été envoyés pour le vendredi 28 novembre 2008, soit dans les délais. Les projets ont été numérotés de 1 à 11 et tous ont été pris en considération pour le jugement.

Point 2

Les documents remis par les auteurs ont permis l'analyse des projets reçus. Dans l'ensemble, les auteurs des projets ont respecté le point 4 du programme de concours, à savoir: "documents à remettre et mode de présentation".

Le projet n°6 "TETRIS" n'a pas remis de calcul du cube SIA 416 dans le cartable des documents disponibles, une analyse du cube a par conséquent été réalisée par le SBMA comme indication statistique. Il s'est avéré toutefois, à l'issue du jugement que le document demandé se trouvait dans l'enveloppe cachetée.

Point 3

Tous les projets respectent le périmètre défini avec leur construction.

Point 4

Dans l'ensemble les projets respectent les prescriptions officielles dans leurs lignes générales.

Point 5

Quelques interprétations ou modifications du programme ont été constatées. Elles figurent dans le rapport de l'examen préalable et ont été signalées aux membres du jury en début de jugement.

Jugement

Le jury s'est réuni les 9 et 10 décembre 2008 dans le bâtiment "HC" des Casernes de Sion.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable, le jury décide d'accepter tous les projets au jugement.

Il décide toutefois d'exclure de la répartition des prix (SIA 142, art. 19.1 lettre b) le projet n°7 "APRES, LE SOLEIL" en raison de la démolition de l'appendice sud de la villa de la direction (bâtiment 3746), sachant que ce bâtiment ne figurait pas sur la liste des bâtiments "potentiellement" à démolir.

Le jury s'est ensuite rendu sur le site.

Analyse du site

La parcelle n°15324 mise à disposition des concurrents pour le présent concours est un rectangle d'environ 30'000m². Cette surface fortement densifiée en bâtiments isolés de tout ordre représente un îlot construit implanté au milieu de la zone agricole; ce qui renforce son caractère rural.

L'organisation fonctionnelle à l'intérieur du périmètre regroupe des activités très disparates que sont notamment différents secteurs de logements dispersés, des ateliers et dépôts, des volumes en relation avec l'exploitation agricole ainsi que d'autres corps de bâtiments à caractère administratifs.

S'agissant en grande majorité de bâtiments de vétusté avancée, une partie d'entre eux sont voués à disparaître; cette approche précisée dans le programme de concours et admise par le maître de l'ouvrage à certaines conditions permet donc de générer des espaces pour y implanter le bâtiment projeté sans pour autant déborder du périmètre bâti.

Prise de connaissance des projets et examen préalable

Réflexion sur l'ensemble des projets

Le jury relève que les 11 projets proposés sont de qualité et apportent tous, à des degrés divers, une contribution aux problèmes posés.

Critères de jugement

Les critères de jugement sont :

- Concept général
 - . Occupation rationnelle du terrain
 - . Gestion claire des circulations liées à l'exploitation du site
 - . Qualité du concept, en particulier de l'idée du projet
 - . Situation, volumétrie, espaces extérieurs
 - . Concept architectural et fonctionnalité du projet
 - . Prise en compte du territoire
 - . Rapport aux bâtiments existants
- Système distributif
 - . Organisation correcte des différentes fonctions
 - . Circulations intérieures
- Qualités architecturales
 - . Traitement des thèmes
 - . Traduction du concept en une expression architecturale adéquate
 - . Qualité des espaces (intérieurs et extérieurs)
 - . Qualité du système constructif choisi
- Economie du projet
 - . Système constructif simple
 - . Respect des surfaces données dans le programme des locaux
 - . Rationalité de l'exploitation

Analyse de détail des projets

Premier tour

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés, soit de conception générale ou de rapport avec le site, mais aussi dans leur organisation architecturale.

Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis :

Concept général

Qualité du concept et cohérence du projet

Qualité spatiale de l'ensemble : volumétrie, espaces extérieurs

Les 4 projets suivants ont été éliminés:

N° 02	PAPILLON I
N° 05	PREHENSIO
N° 06	TETRIS
N° 11	5252

A l'issue de ce premier tour, le jury effectue un tour de contrôle et décide de ne repêcher aucun projet.

Deuxième tour

Le jury a procédé à un deuxième tour d'élimination portant sur d'autres critères de jugement plus ciblés et plus directement liés au fonctionnement d'un tel établissement carcéral.

Les 3 projets suivants ont été éliminés:

N° 01 EN TOLE
N° 08 BELVEDERE
N° 09 ROCAMBOLE

A l'issue de ce deuxième tour, le jury effectue un tour de contrôle et décide de repêcher ces 3 projets pour la répartition des prix, ce contrairement à son intention initiale de partager entre les projets écartés un 5^{ème} prix rémunérant ainsi tous les concurrents.

Classement et attribution des prix

Classement

Le jury décide de classer les 7 projets restant selon les rangs suivants:

1 ^{er} rang	n° 07	APRES, LE SOLEIL
2 ^{ème} rang	n° 03	PETITBONUM
3 ^{ème} rang	n° 04	PAPILLON II
4 ^{ème} rang	n° 10	OPRINS
5 ^{ème} rang	n° 08	BELVEDERE
6 ^{ème} rang	n° 01	EN TOLE
7 ^{ème} rang	n° 09	ROCAMBOLE

Attribution des prix

Le jury dispose d'un montant de Fr. 107'600.- (TVA comprise) pour l'attribution d'un minimum de 5 prix et mentions ou pour d'éventuels achats. Il répartit ce montant de la manière suivante, sur la base de l'art. 17 de la SIA 142 :

Prix et mentions

Mention	n° 07	APRES, LE SOLEIL	Fr.	21'500.--
1 ^{er} prix	n° 03	PETITBONUM	Fr.	26'900.--
2 ^{ème} prix	n° 04	PAPILLON II	Fr.	18'300.--
3 ^{ème} prix	n° 10	OPRINS	Fr.	15'000.--
4 ^{ème} prix	n° 08	BELVEDERE	Fr.	10'800.--
5 ^{ème} prix	n° 01	EN TOLE	Fr.	8'600.--
6 ^{ème} prix	n° 09	ROCAMBOLE	Fr.	6'500.--

L'ensemble des prix et mentions ont été attribués à l'unanimité du jury.

Recommandations et conclusions du jury

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponse aux problèmes posés. La qualité et la diversité des propositions présentées a mis en évidence la complexité d'une mise en forme cohérente du programme.

Le jury propose à l'unanimité de confier aux auteurs du projet n°7 "APRES, LE SOLEIL" la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par son attitude face au site et sa mise en forme du programme avec une grande économie de moyens, répond globalement aux exigences formulées par le maître de l'ouvrage.

Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum à 60.5% des prestations partielles selon le point 1.9 du programme de concours.

Le jury remercie l'ensemble des concurrents de leur contribution à résoudre ce problème.

Exposition

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu en présence des représentants du Maître de l'Ouvrage et d'une délégation du jury,

**le jeudi 8 janvier 2009 à 17h00 aux Casernes de Sion, Bâtiment "HC"
à la Salle de réunion située au 2^{ème} étage**

APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Après lecture et contrôle du présent rapport, le jury l'adopte à l'unanimité et appose sa signature.

Président:

Olivier GALLETI



Membres:

Patrick AEBY

Thomas EGGER

Georges SEEWER

Roland VASSAUX



Suppléants:

Gabriel BALET

Jean-Michel GILLIOZ

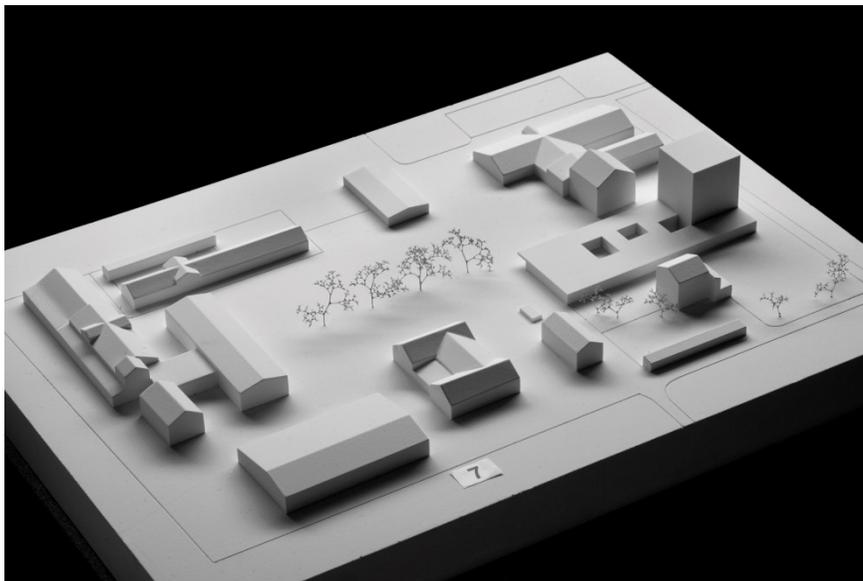
Daniel REY



Suppléants:

John ZWICK





PROJET N° 07
1er rang
Auteurs

APRES, LE SOLEIL
Fr. 21'500.-
Olivier CHESEAUX & Alexandre REY
Botyre / Ayent

Ce projet propose une lecture convaincante du site et du programme d'extension de cet établissement pénitentiaire ouvert. Il choisit de créer un vaste espace extérieur au centre de la colonie pénitentiaire et de densifier sa périphérie. Ce schéma d'organisation spatiale donne un sens très clair à l'ensemble des constructions composant la colonie pénitentiaire et lui permettra de se développer dans le futur si le besoin s'en faisait sentir. Le nouvel espace multifonctionnel central permettra d'envisager les activités de tous les jours avec sérénité; il deviendra tout naturellement le cœur du dispositif bâti.

Les nouvelles constructions sont concentrées à l'ouest du site aux abords immédiat de la villa existante. Le projet prévoit de démolir l'annexe à la villa, décision pertinente dans le cadre de ce projet, mais qui n'était pas prévue par le programme du concours, c'est pourquoi le jury a décidé d'exclure ce projet de la planche des prix.

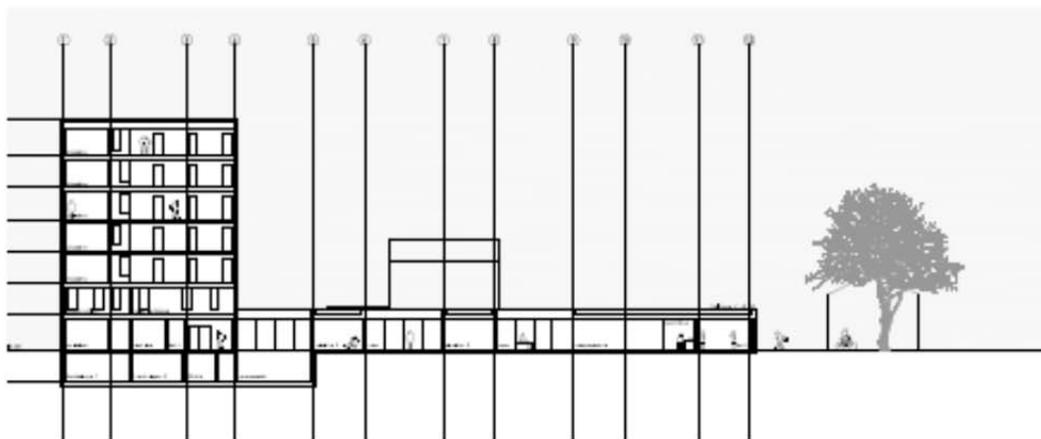
Un socle ouvert accueille l'ensemble du programme administratif et commun. Le dispositif organisé sur un seul niveau avec trois couches de programme distribuées par deux couloirs de circulation et percé en son centre par trois patios permet d'apporter la lumière naturelle à tous les locaux et de gérer efficacement les flux de personnes. L'entrée des visiteurs se trouve à l'extrémité du socle le long de l'axe nord/sud traversant le site.

Une petite tour, située en limite du complexe bâti et au-dessus du socle, regroupe l'ensemble des cellules. Chaque étage accueille une unité de vie. Le plan des étages est opportunément décrit dans le texte explicatif comme celui d'un appartement protégé. Il est organisé autour de la cage d'escalier et propose des espaces communs de qualité. L'unité de vie optionnelle serait obtenue par l'ajout d'un étage supplémentaire.

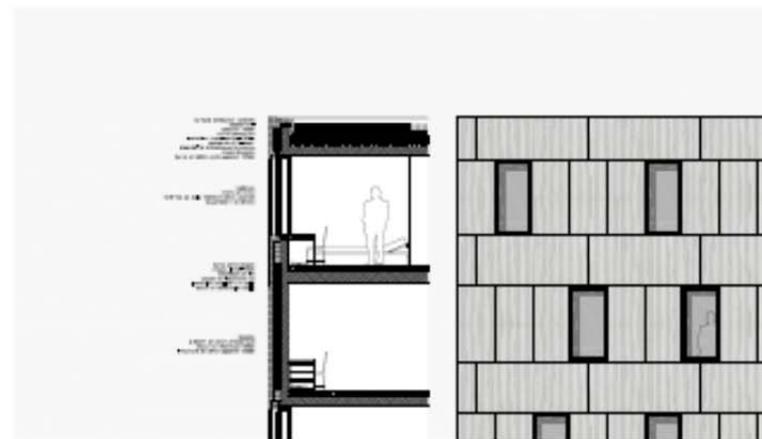
Le projet propose une réalisation en deux étapes permettant de maintenir en fonction le bâtiment cellulaire actuel pendant la réalisation des nouvelles cellules et d'une part importante du programme administratif et commun.

Le terrain de sport extérieur est adjacent au nouveau bâtiment, il trouve sa place dans l'angle nord/ouest du site.

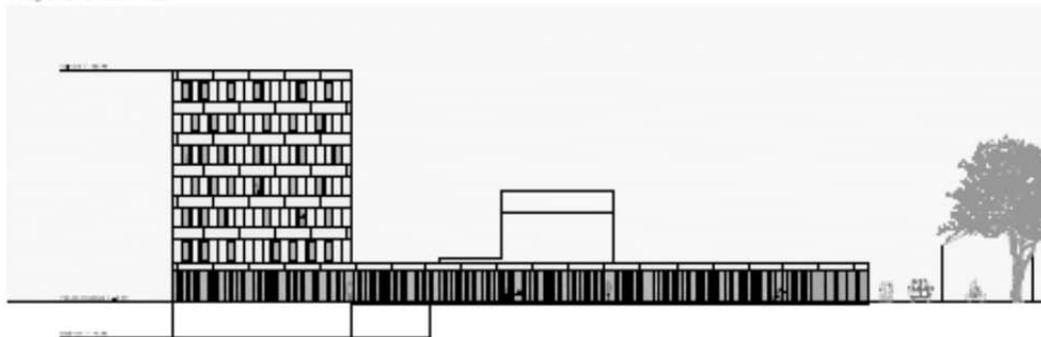
Les façades en béton armé sont préfabriquées. Composées de lames verticales disposées selon un rythme aléatoire pour le socle, elles se transforment en façades murales pour les logements. Cette distinction claire entre un socle ouvert sur l'extérieur et les logements, qui s'apparentent à une maison forte, renforce la compréhension du projet. Le plan du socle devra être réorganisé selon les souhaits des utilisateurs et dans le respect de la typologie proposée.



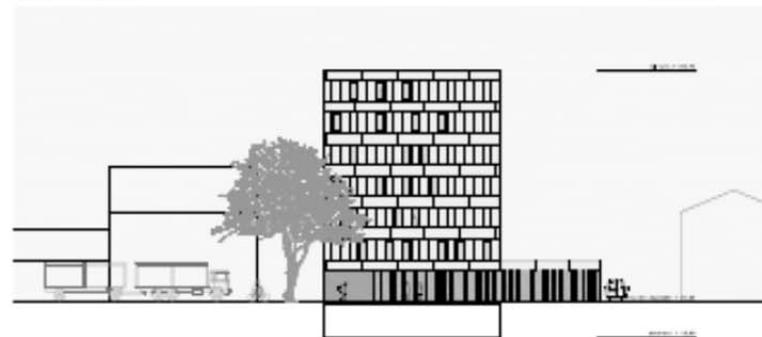
coupe 2-2 avril 2000



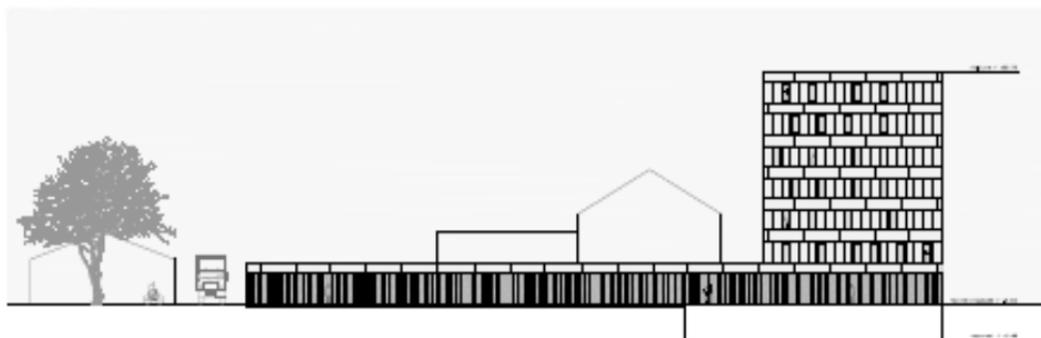
détail avril 2000



façade sud avril 2000



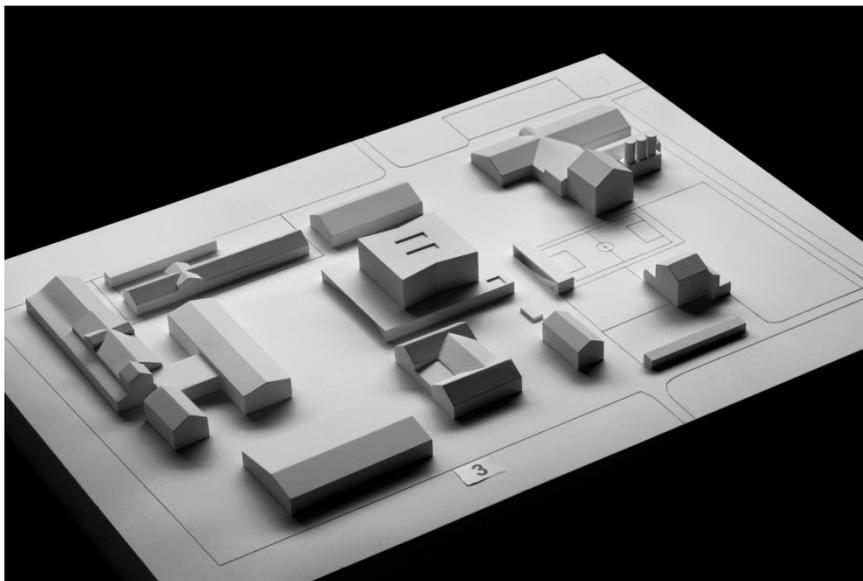
façade est avril 2000



façade nord avril 2000



façade ouest avril 2000



PROJET N° 03
2ème rang
Auteurs

PETITBONUM
Fr. 26'900.-
DELALOYE Architectes Associés
Martigny

Le projet est implanté parallèlement à la voie des chemins de fer et organise le site avec la volonté d'un aménagement paysager, réussissant un certain tour de force en réduisant les surfaces en dur à leur maximum. Cette intention première reconnue et appréciée est cependant contredite pas le découpage aléatoire de l'air de stationnement (notamment pour la place des 12 camions), par l'imprécision des places de parcs des poids lourds par rapport au viaduc, par le dessin des étangs d'infiltration et par le manque de réflexion quand au type de végétation à introduire sur le site. (doit-elle reprendre celle environnante au risque de se perdre ou être plus créative en contraste, dans le lien ?).

L'organisation générale des locaux est appropriée avec les espaces de circulation véhicules au nord et au sud et au centre les bureaux s'organisant autour du patio; il entre toutefois en contradiction avec le traitement des aménagements extérieurs. L'introduction d'un patio pour lutter contre les nuisances sonores engendrées par la circulation sur le site est très intéressante. Il offre une qualité de vie indéniable pour les utilisateurs, tant du point de vue sonore que visuel (les échappées sur les montagnes sont aussi un vrai atout). De manière générale, les flux sont correctement organisés. Une possibilité d'accès supplémentaire parallèle au module n°1 serait nécessaire afin d'éviter toute obstruction du contrôle des modules 2 et 3 en cas d'occupation de ce dernier. Le module 3 ne dessert pas le contrôle régional des véhicules; la liaison via la cafétéria est insuffisante. Cependant, il serait possible d'imaginer son déplacement et son intégration dans la halle des contrôles via une réorganisation des services et un agrandissement du volume construit.

L'expression architecturale du bâtiment est bien maîtrisée et adaptée au programme particulier de ce projet; par contre les aménagements extérieurs sont compliqués et peu en adéquation avec la problématique proposée. Les principes constructifs mis en place sont en adéquation avec le projet proposé, tant par le choix des matériaux que pour l'expression du volume construit, à l'exception du porte-à-faux de 10 m sur les modules extérieurs du CCTL dont la mise en œuvre est très difficile dans la configuration proposée. Le volume construit est inférieur à la moyenne des projets, toutefois le volume très découpé et les principes choisis pour les aménagements laissent entrevoir un coût de construction et d'exploitation légèrement en dessous de la moyenne des projets rendus.

Pour conclure, le jury apprécie la finesse de cette proposition qui apporte une réponse précise à la thématique du concours pour le bâtiment, il regrette que cette précision n'ait pas trouvé leur pendant au niveau de l'aménagement général du site.



LA COLONIE PENTENTAIRE DE CRETELONGUE A GRANGES

La colonie pententaire de Crételongue est un groupe de bâtiments implantés sur un espace réaménagé sans aménager d'activités nouvelles d'un domaine agricole. Les différents bâtiments à la campagne permettent la journée et permettent de passer la nuit en refuge. Ce réaménagement permet une distance d'insertion leur place dans un cadre favorable leur futur développement.

Le projet implique une planification par son implantation, son organisation et sa matérialisation.

Le nouveau bâtiment s'implante au cœur de la colonie pententaire de Crételongue. Il regroupe les programmes majeurs de la gestion de site et définit le bâtiment fédérateur et organisateur de l'ensemble. Il est entouré de tous côtés par les constructions agricoles qu'il dessert. Par sa position et sa géométrie, il établit les espaces extérieurs de base.

Le bâtiment est composé de deux volumes distincts. La partie basse, d'un seul niveau, gère tous les rapports fonctionnels entre l'extérieur et l'intérieur. Elle a des relations étendues avec son environnement proche et renforce les activités liées au programme. La partie haute est un volume de bois comme émergeant au-dessus des constructions agricoles. Elle définit les unités des chambres qui s'établissent d'une relation visuelle privilégiée avec le paysage.

Les éléments du programme s'organisent de manière équilibrée. Les constructions proches de chaque unité de personnes sont facilement accessibles. Elles trouvent autour d'une relation de service que les visiteurs bénéficient au-dessus de ce pour accéder au cœur absolu de l'édifice. Le petit volume du bâtiment, destiné aux chiens, selon grand alignement de l'édifice. Celui-ci définit les espaces extérieurs de base des chiens.

Cette mise en place du programme favorise le séjour du bâtiment et facilite les systèmes de confort aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les grandes ouvertures sur une clôture à la limite du terrain de sport et des espaces extérieurs sont placées au-dessus du bâtiment pour offrir l'ensemble du domaine.

Le choix des matériaux est directement en relation avec l'environnement.

Le bois est utilisé, il permet de lier et de relier divers lieux et de créer une continuité des activités de l'habitation.

Le volume émergeant est traité d'un langage vertical en bois. Le bois établit une relation avec les constructions agricoles environnantes. Il définit l'image d'un volume extérieur des activités de chiens.

Le rythme matériel de la façade répond aux formes des champs et des vergers de la plaine, mais aussi aux lignes brisées par les vignes qui s'établissent sur les collines de la plaine de Piétra.

Le concept d'aménagement extérieur se situe sur le site de la nature environnante.

Une proposition de planter les zones et les plantations en ligne prolongent la limite du jour et d'offrir de la couleur par toute une série de plantes jaunes, roses, rouges, vertes, etc. Ces lignes spatiales, malgré des couleurs automnales, établissent une relation et respect avec le milieu naturel.

La construction peut s'agrandir, soit de nouvelles parties d'un étage, soit d'une unité supplémentaire sur le niveau et en déplaçant en alignant les équipements de formation et de chiens.





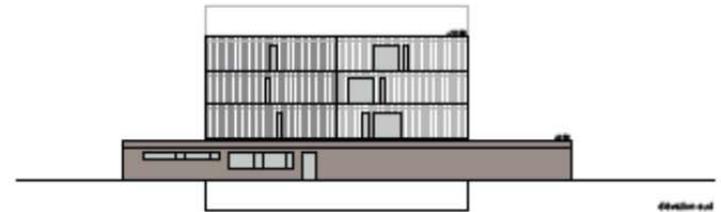
étage 00



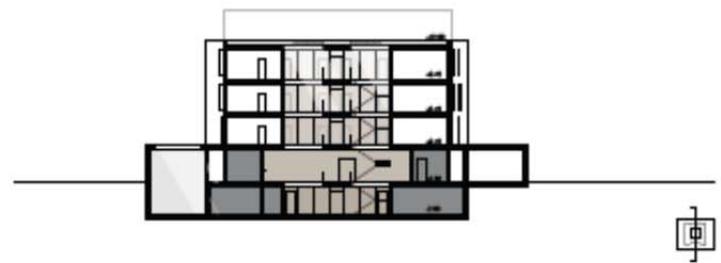
étage 1

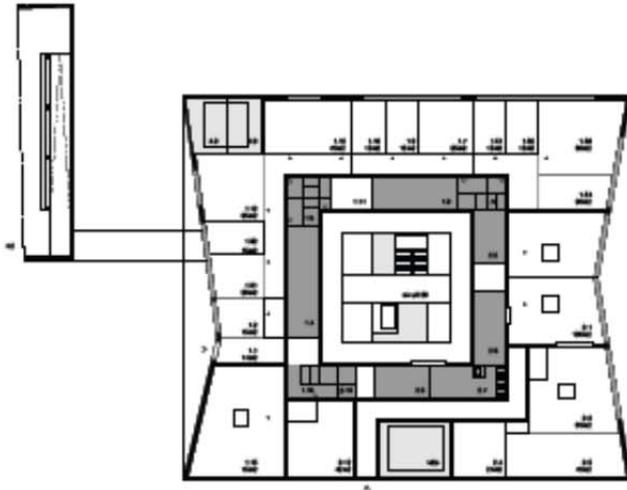


élévation sud



élévation sud

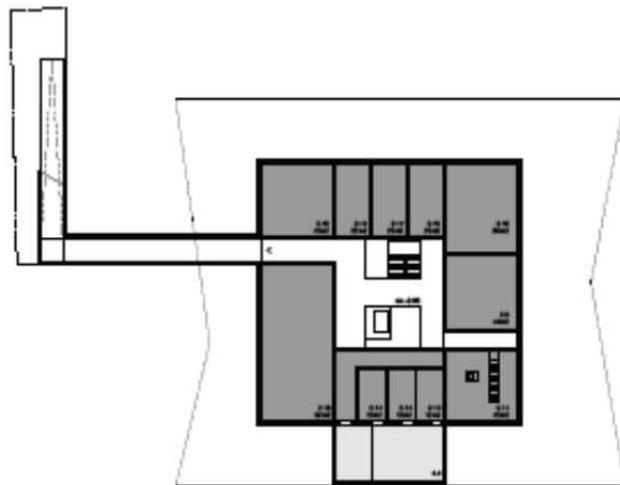




vue de l'extérieur



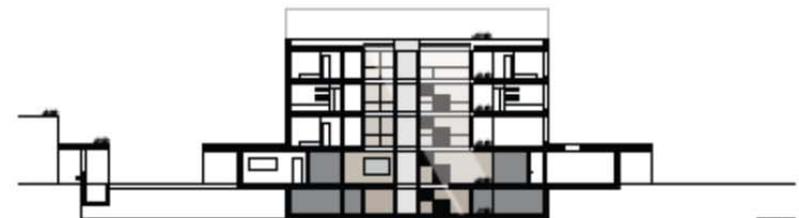
direction est



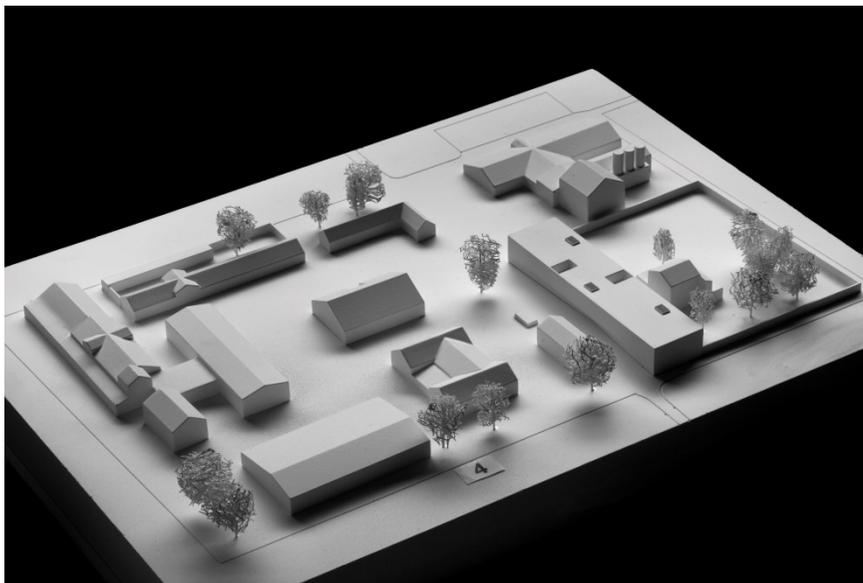
vue de l'intérieur



direction sud



direction nord



PROJET N° 04
3ème rang
Auteurs

PAPILLON II
Fr. 18'500.-
ACTESCOLLECTIFS Architectes SA
Sierre

L'auteur du projet propose de réunir autour d'un patio ouvert les différentes fonctions du programme.

Le bâtiment est implanté au centre de la parcelle.

Une entrée commune dessert, au Nord-Est l'administration du CCRV et le couvert du CCTL ; le centre régional de contrôle ainsi que le module 3 prennent leur place au Sud-Ouest du patio.

Les halles sont constituées d'une structure mixte bois/béton, L'administration se compose de murs en béton lasuré et les façades sont revêtues de tôles d'aluminium perforées.

La face Sud du bâtiment est recouverte de capteurs solaires thermiques et les toitures sont végétalisées.

L'implantation générale de l'ensemble est imprécise et souffre d'une position trop aléatoire.

L'ensemble du centre fonctionne correctement mis à part l'entrée qui ne permet pas un accès aisé aux locaux de la police.

Le langage architectural conjugué à l'aide d'éléments hétérogènes ne donne pas une image claire de l'institution. En particulier la cohabitation et l'éparpillement des espaces verts ainsi que les surfaces bitumées peinent à convaincre.

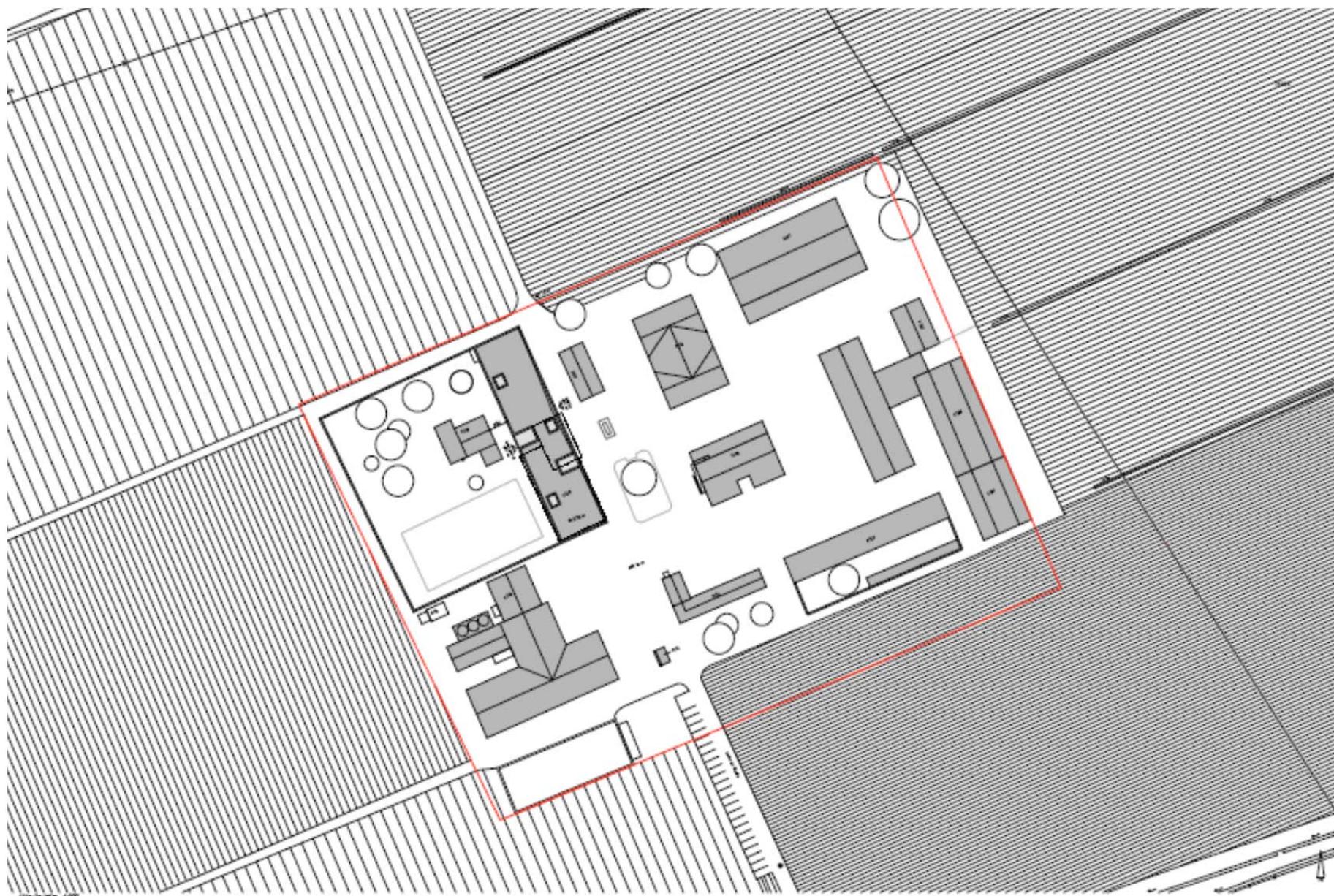
Le cube du projet demeure légèrement au-dessous de la moyenne des volumes des projets concurrents ; cela s'explique très probablement par une volonté des auteurs d'intégrer la globalité des fonctions du programme sous une seule référence d'horizontalité définie par le gabarit de la halle de contrôle.

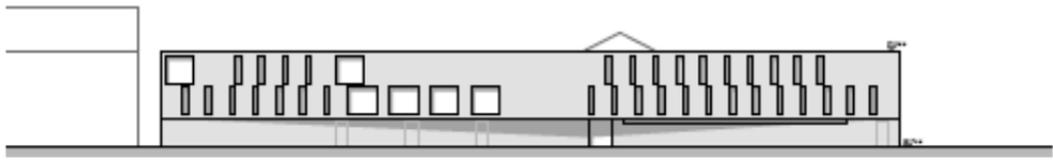
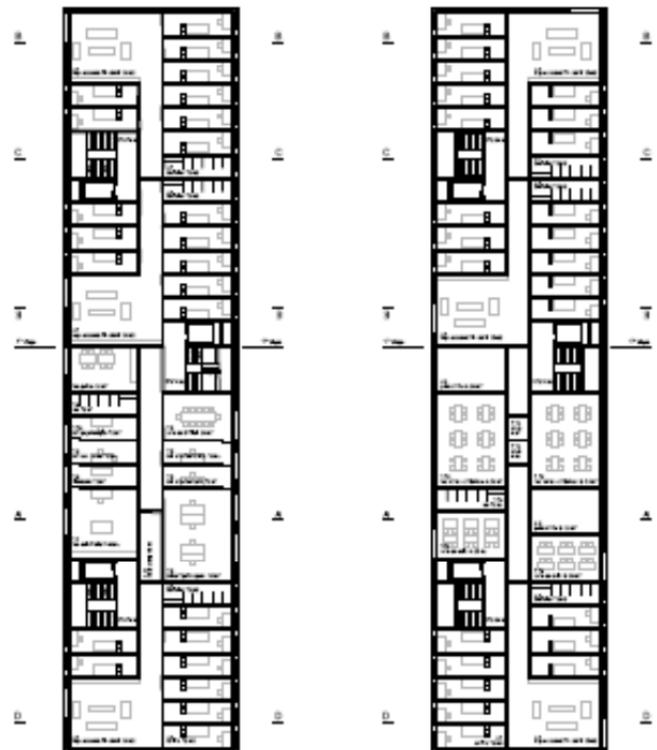
La mention est attribuée à ce projet car il déroge au périmètre d'intervention.

En effet, la route d'accès desservant les jardins au nord-est de la parcelle est supprimée.

L'extension des bâtiments n'est pas garantie à ce stade de l'étude.

Le jury relève toutefois la simplicité et l'humilité des réponses apportées au problème posé.

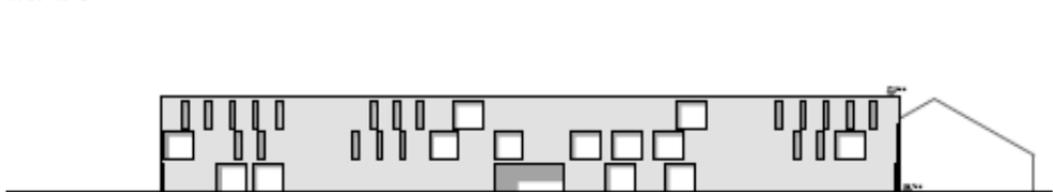




étage +0.00



étage +0.00

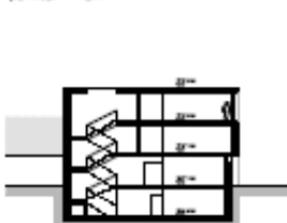


étage +0.00



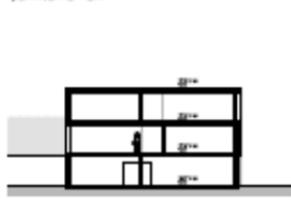
étage +0.00

étage +1.00



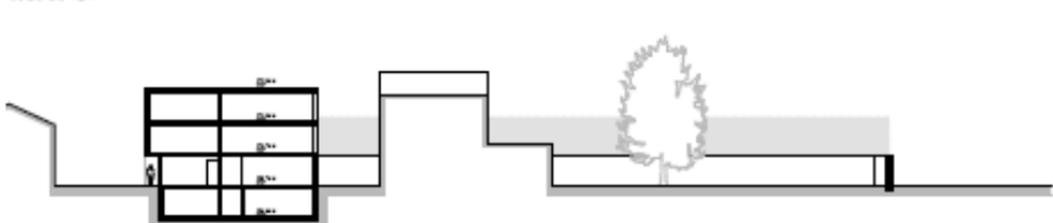
étage +0.00

étage +0.00



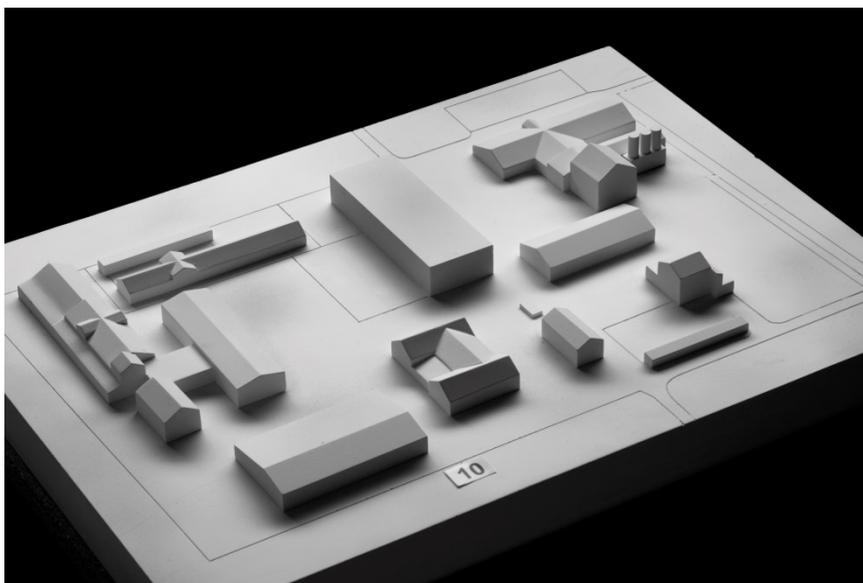
étage +0.00

étage +0.00



étage +0.00

PAPILLON  concours de projet pour la colonie péritentaire de crête-longue à grange



PROJET N° 10
4ème rang
Auteurs

ORPINS
Fr. 15'000.-
DV Architectes & Associés
Sion

Le jury apprécie le concept général d'implantation du bâtiment dont le volume organise clairement l'ensemble du site : au sud un espace d'accueil pour le centre de contrôle poids lourds et le service auto, au nord le parcage des camions et, à l'est du viaduc, la piste d'essai. Toutefois l'idée d'une infrastructure symbole d'un point de contrôle ne convainc pas complètement car le traitement de sa toiture est anecdotique et reste peu visible du viaduc. D'autre part, la thématique d'une infrastructure majeure sous laquelle vient se glisser l'ensemble des besoins du centre est mis en crise par la présence du viaduc, la question du pont sous le pont mettant en crise la thématique du permanent et de « l'éphémère » entre le couvert et les bâtiments.

Alors que l'organisation du projet est très claire, le principe d'entrées perpendiculaires aux distributions principales pour les accès aux modules 1, 2, 3 et à la halle du service auto impose des manoeuvres inconfortables, en particulier pour les gros poids lourds. La sortie de la halle de contrôle des véhicules est en conflit avec la piste d'essais dont les dimensions ne répondent pas complètement aux exigences du cahier des charges. L'expression architecturale proposée est cohérente avec le concept initial en articulant les boîtes et le couvert, toutefois le traitement des deux « boîtes » aurait supporté une différenciation plus fine de leurs percements en accord avec les différents usagers qu'ils accueillent. Le volume construit est légèrement supérieur à la moyenne des projets. Le principe structurel proposé pour les toitures est simple mais génère partout de grandes portées. Le développement des façades, par rapport au volume construit, reste dans la moyenne de l'ensemble des projets. L'ensemble de ces éléments laisse entrevoir un coût de construction et d'exploitation légèrement en dessus de la moyenne des projets rendus.

Pour conclure, le jury apprécie la précision conceptuelle initiale du projet qui aurait mérité un approfondissement important, de manière à intégrer plus précisément la force conceptuelle initiale aux conditions du site et du programme.



COGNÉE PENITENTIAIRE

à St-Thomé de la Cour à Crételongue à Granges, dans l'Ain, à l'est de
Mantonnay

Le site de Crételongue se trouve au pied d'une colline qui domine la plaine de
l'Ain. La topologie du site aménagé est le résultat d'une volonté politique de
réhabilitation de Crételongue suite à sa fermeture en 1984. L'objectif est de
réhabiliter le site et de le transformer en une zone d'habitat social.

Les programmes sont répartis en six zones distinctes de 100 à 200 logements chacune
réparties sur une surface totale de 10000 m². Les zones sont conçues
pour répondre à des besoins spécifiques de logement social. Les zones
sont conçues pour répondre à des besoins spécifiques de logement social.

Plus précisément, les zones sont conçues pour répondre à des besoins
spécifiques de logement social. Les zones sont conçues pour répondre à
des besoins spécifiques de logement social. Les zones sont conçues pour
répondre à des besoins spécifiques de logement social.

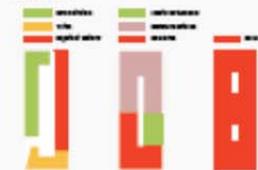
De manière générale, les zones sont conçues pour répondre à des besoins
spécifiques de logement social. Les zones sont conçues pour répondre à
des besoins spécifiques de logement social. Les zones sont conçues pour
répondre à des besoins spécifiques de logement social.

Les zones sont conçues pour répondre à des besoins spécifiques de logement
social. Les zones sont conçues pour répondre à des besoins spécifiques de
logement social. Les zones sont conçues pour répondre à des besoins
spécifiques de logement social.

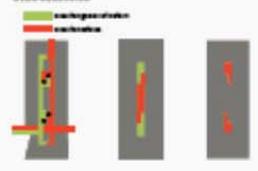
Les zones sont conçues pour répondre à des besoins spécifiques de logement
social. Les zones sont conçues pour répondre à des besoins spécifiques de
logement social. Les zones sont conçues pour répondre à des besoins
spécifiques de logement social.

Les zones sont conçues pour répondre à des besoins spécifiques de logement
social. Les zones sont conçues pour répondre à des besoins spécifiques de
logement social. Les zones sont conçues pour répondre à des besoins
spécifiques de logement social.

POSITIONS



ORGANISATION



ORGANISATION GÉNÉRALE

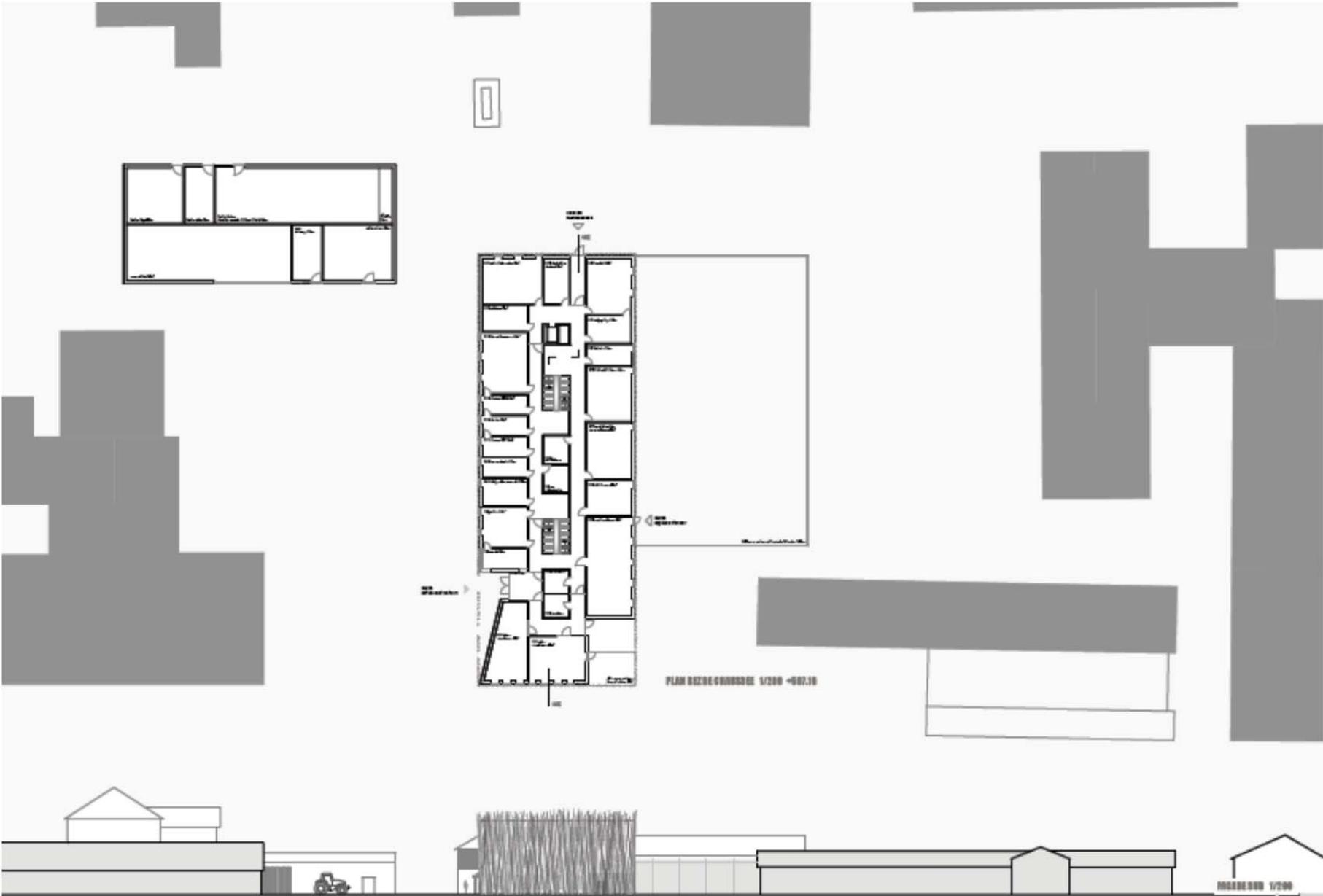


SCÉNARIO ETAPES CONSTRUCTION



PHOTO





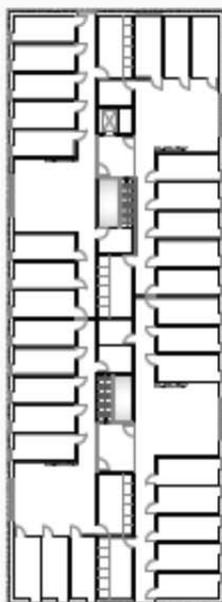
PLAN DE DÉTAIL CORRIDOR 1/200 -001.10

PERSPECTIVE 1/200

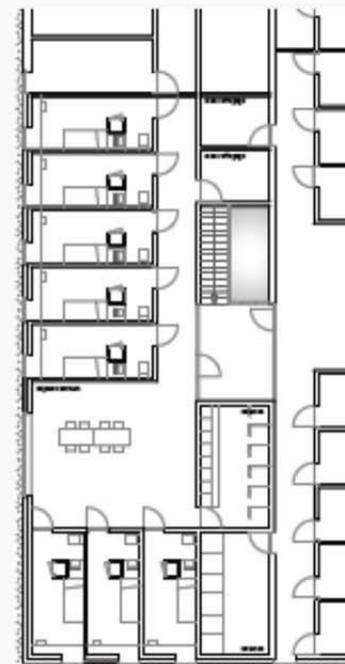
PLAN ETAGE 1/200 +010.20



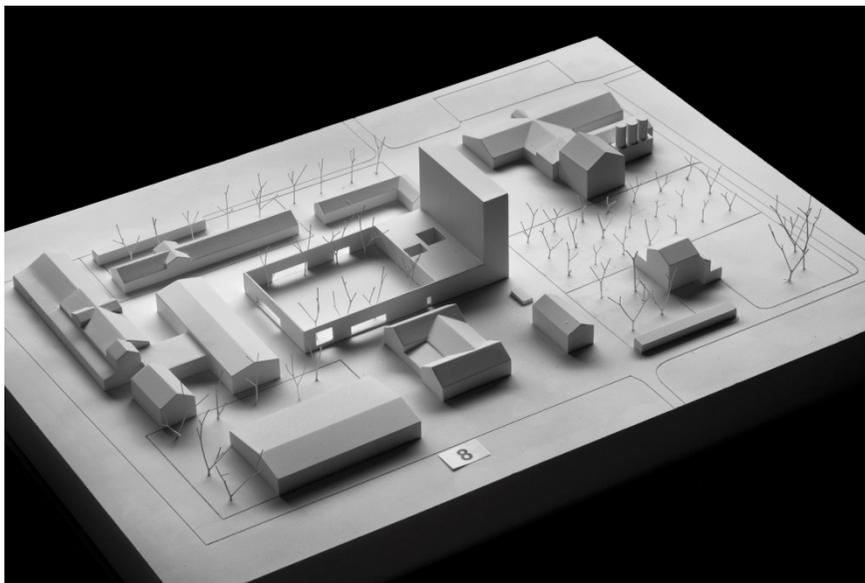
PLAN ETAGE 1/200 +010.20



PLAN D'UN COLLECTIF 1/100



GRUPE ARCHITECTONIQUE SA 1/200



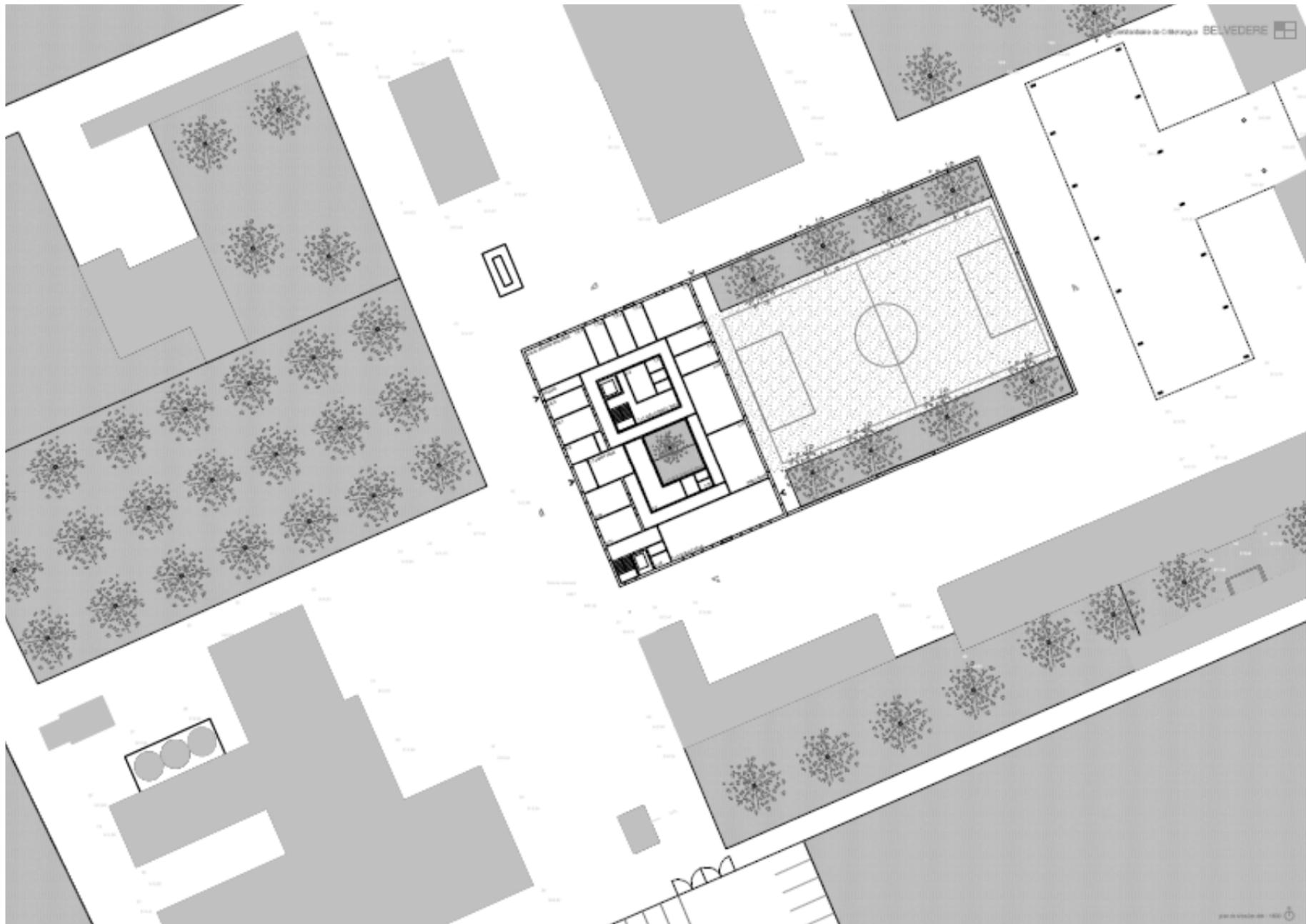
PROJET N° 08
5ème rang
Auteurs

BELVEDERE
Fr. 10'800.-
BONHOTE ZAPATA Architectes
Genève

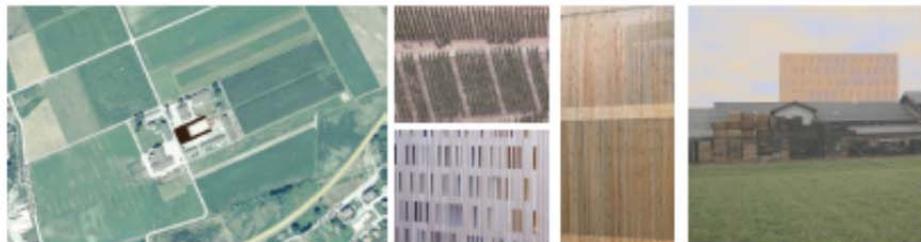
Ce projet propose de construire au centre de la colonie pénitentiaire un bâtiment emblématique composé d'un corps bas de deux niveaux prolongé par le terrain de sport et d'un corps vertical et élancé de 6 niveaux.

La proposition est élégante, mais ne parvient pas à convaincre qu'il s'agit là d'une organisation spatiale adéquate pour le site et les différentes activités qu'il comprend. En effet le choix de construire au centre complique l'exploitation, les accès véhicules et la circulation des détenus au cours de la journée.

La monumentalité revendiquée par les auteurs trouve un sens à l'échelle territoriale en résonance avec la structure des coteaux viticoles, elle ne parvient toutefois pas à convaincre le jury qu'il s'agit d'une réponse adéquate au programme pénitentiaire.

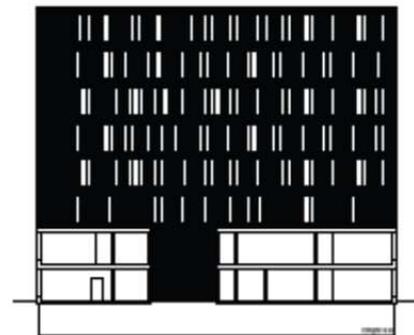
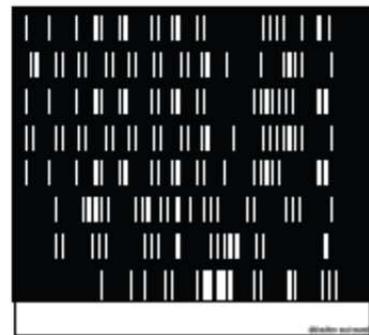
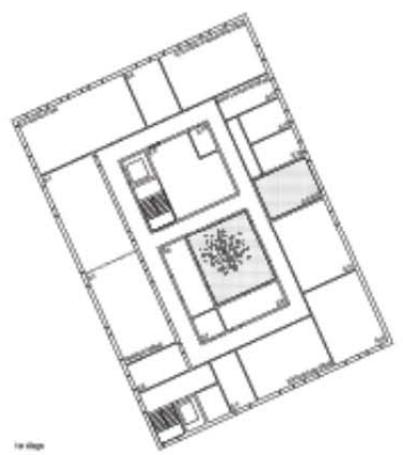
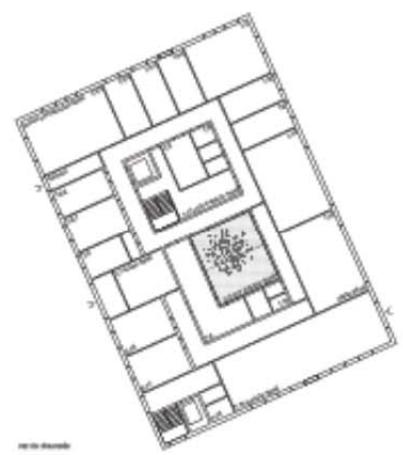
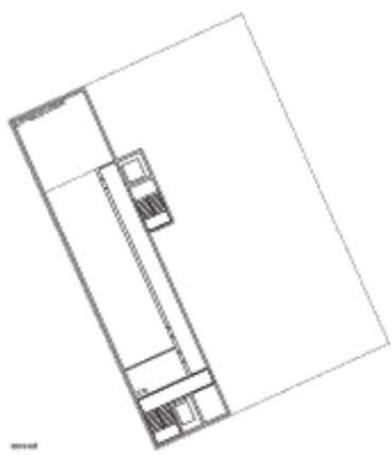
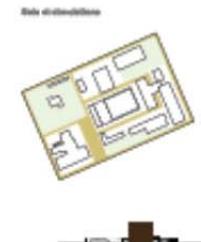






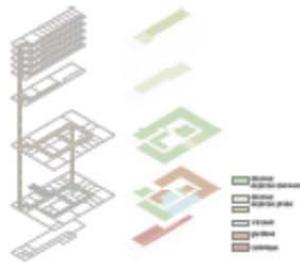
Lavoro svolto
 Studiò come un filo d'ago
 infilarsi nel tessuto
 urbano del centro di
 Cologno, tra palazzine
 di Cologno e l'alta
 gamma, ogni punto
 era studiato e
 disegnato prima di
 essere un pezzo di
 cemento.

Si pensò di non
 abbattere l'edificio
 esistente, ma di
 integrarlo con
 nuovi volumi, per
 creare un edificio
 unico e completo
 di materiali, con
 un'idea di spazio
 che si apriva
 verso il centro
 urbano, come
 un filo d'ago
 che si infila
 nel tessuto.



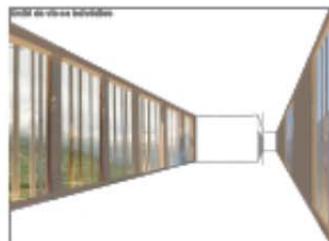
Organisation

Le nouveau bâtiment conserve le cadre du plan. C'est cette partie du programme d'extension qui a permis de définir l'organisation générale. Pour son projet de réhabilitation, la cliente s'est donnée le principe de conserver au maximum les logements des anciens. Au nombre de six. Ils ont été répartis en deux groupes et réhabilités autour d'un patio. Entre anciens et nouveaux, deux entrées ont été créées. Elles sont reliées au bâtiment existant par des pontons et les parties communes.



Matériau

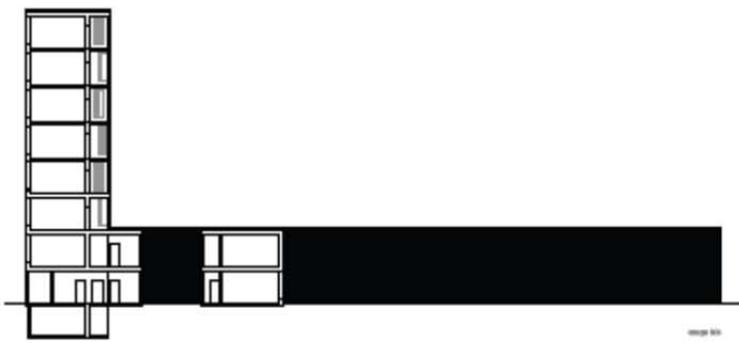
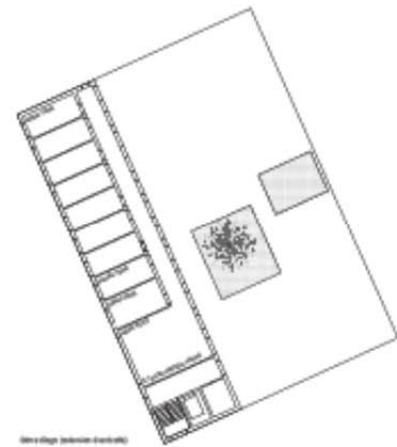
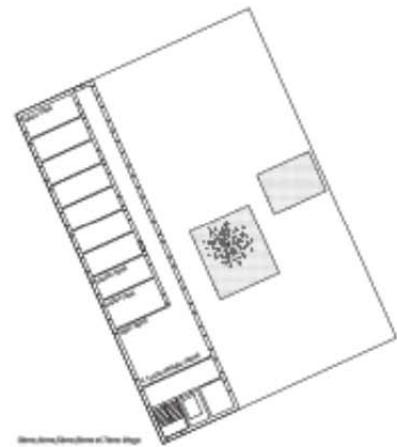
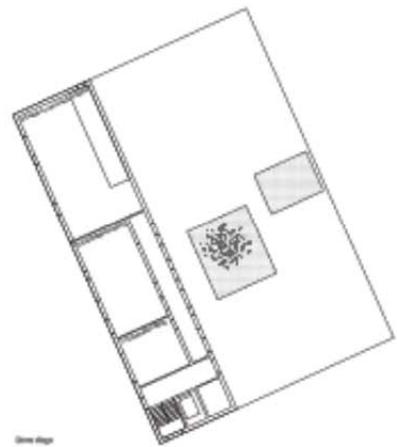
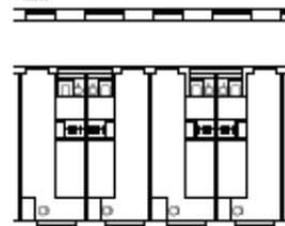
Le bâtiment existant est une œuvre remarquable de la période moderniste. Les parties nouvelles de programme, des volumes de référence, ont été conçues avec une attention particulière pour leur intégration au contexte. Les volumes de référence ont été conçus avec une attention particulière pour leur intégration au contexte. Les volumes de référence ont été conçus avec une attention particulière pour leur intégration au contexte.

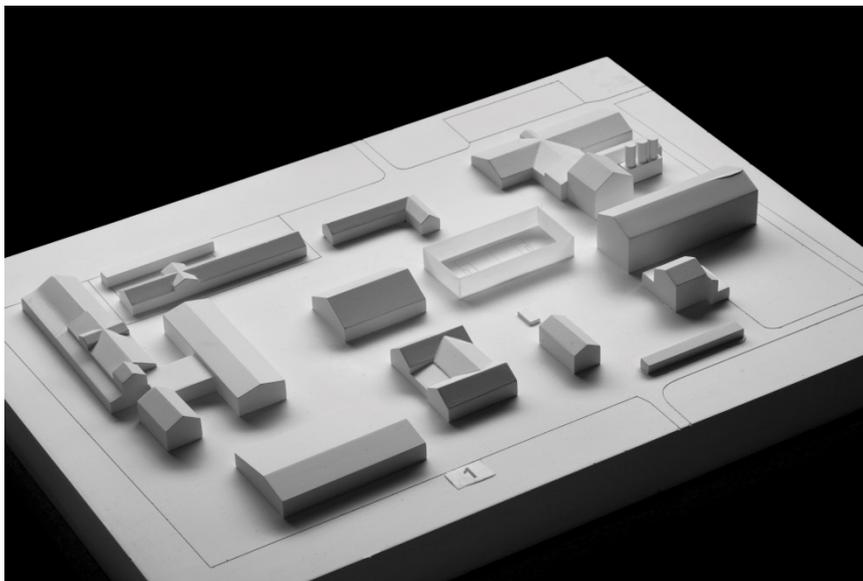


Matériau

Le bâtiment existant est une œuvre remarquable de la période moderniste. Les parties nouvelles de programme, des volumes de référence, ont été conçues avec une attention particulière pour leur intégration au contexte. Les volumes de référence ont été conçus avec une attention particulière pour leur intégration au contexte.

Plafond





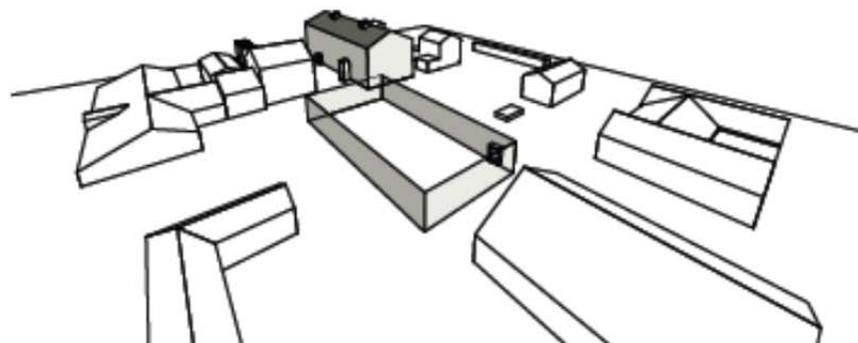
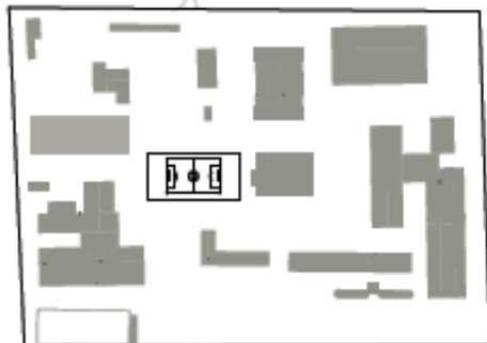
PROJET N° 01
6ème rang
Auteurs

EN TOLE
Fr. 8'600.-
BERCLAZ & TORRENT
Sion

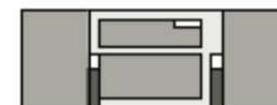
Le jury apprécie le concept général d'implantation du bâtiment dont le volume organise clairement l'ensemble du site : au sud un espace d'accueil pour le centre de contrôle poids lourds et le service auto, au nord le parcage des camions et, à l'est du viaduc, la piste d'essai. Toutefois l'idée d'une infrastructure symbole d'un point de contrôle ne convainc pas complètement car le traitement de sa toiture est anecdotique et reste peu visible du viaduc. D'autre part, la thématique d'une infrastructure majeure sous laquelle vient se glisser l'ensemble des besoins du centre est mis en crise par la présence du viaduc, la question du pont sous le pont mettant en crise la thématique du permanent et de « l'éphémère » entre le couvert et les bâtiments.

Alors que l'organisation du projet est très claire, le principe d'entrées perpendiculaires aux distributions principales pour les accès aux modules 1, 2, 3 et à la halle du service auto impose des manoeuvres inconfortables, en particulier pour les gros poids lourds. La sortie de la halle de contrôle des véhicules est en conflit avec la piste d'essais dont les dimensions ne répondent pas complètement aux exigences du cahier des charges. L'expression architecturale proposée est cohérente avec le concept initial en articulant les boîtes et le couvert, toutefois le traitement des deux « boîtes » aurait supporté une différenciation plus fine de leurs percements en accord avec les différents usagers qu'ils accueillent. Le volume construit est légèrement supérieur à la moyenne des projets. Le principe structurel proposé pour les toitures est simple mais génère partout de grandes portées. Le développement des façades, par rapport au volume construit, reste dans la moyenne de l'ensemble des projets. L'ensemble de ces éléments laisse entrevoir un coût de construction et d'exploitation légèrement en dessus de la moyenne des projets rendus.

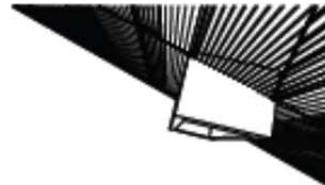
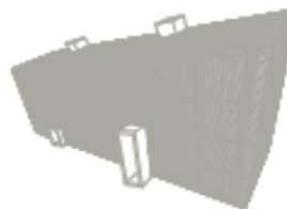
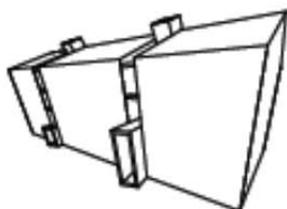
Pour conclure, le jury apprécie la précision conceptuelle initiale du projet qui aurait mérité un approfondissement important, de manière à intégrer plus précisément la force conceptuelle initiale aux conditions du site et du programme.



circulation
 cellule
 vide



circulation
 passage
 cellule
 vide



RESUME

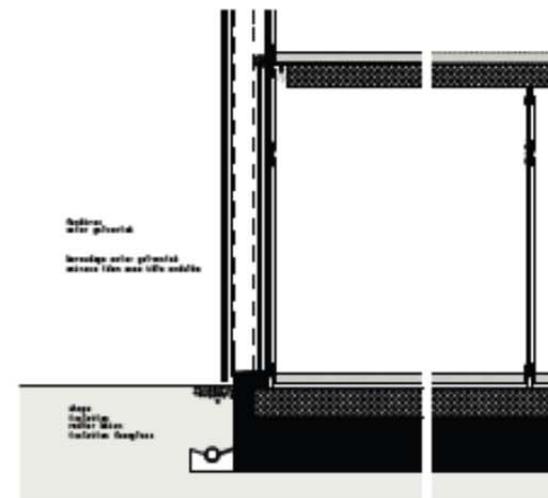
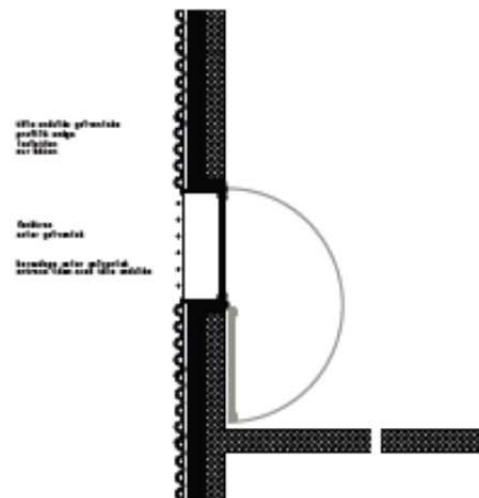
Relever un centre de pénitenciers à Crételongue.
 Le Centre de Pénitenciers doit être le centre de gravité,
 le centre sera dans un vide central qui servira de hall et
 des ailes.
 Le Centre sera entouré d'un grillage en acier galvanisé.

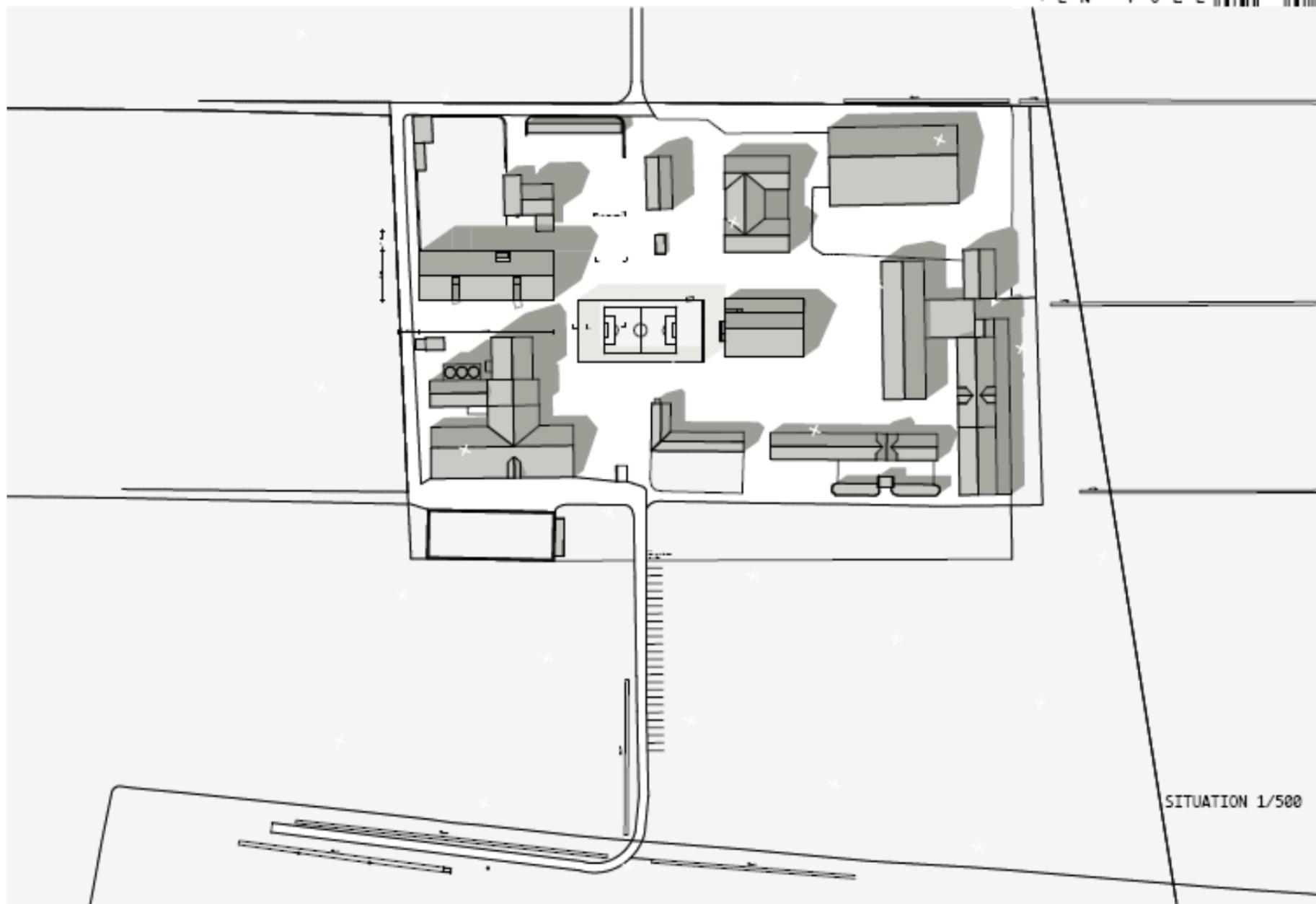
Le nouveau bâtiment sera installé dans une cellule existante
 toutes les cellules du pénitencier.
 Il est construit en béton et sa façade sera en acier galvanisé
 et les cellules en acier galvanisé.

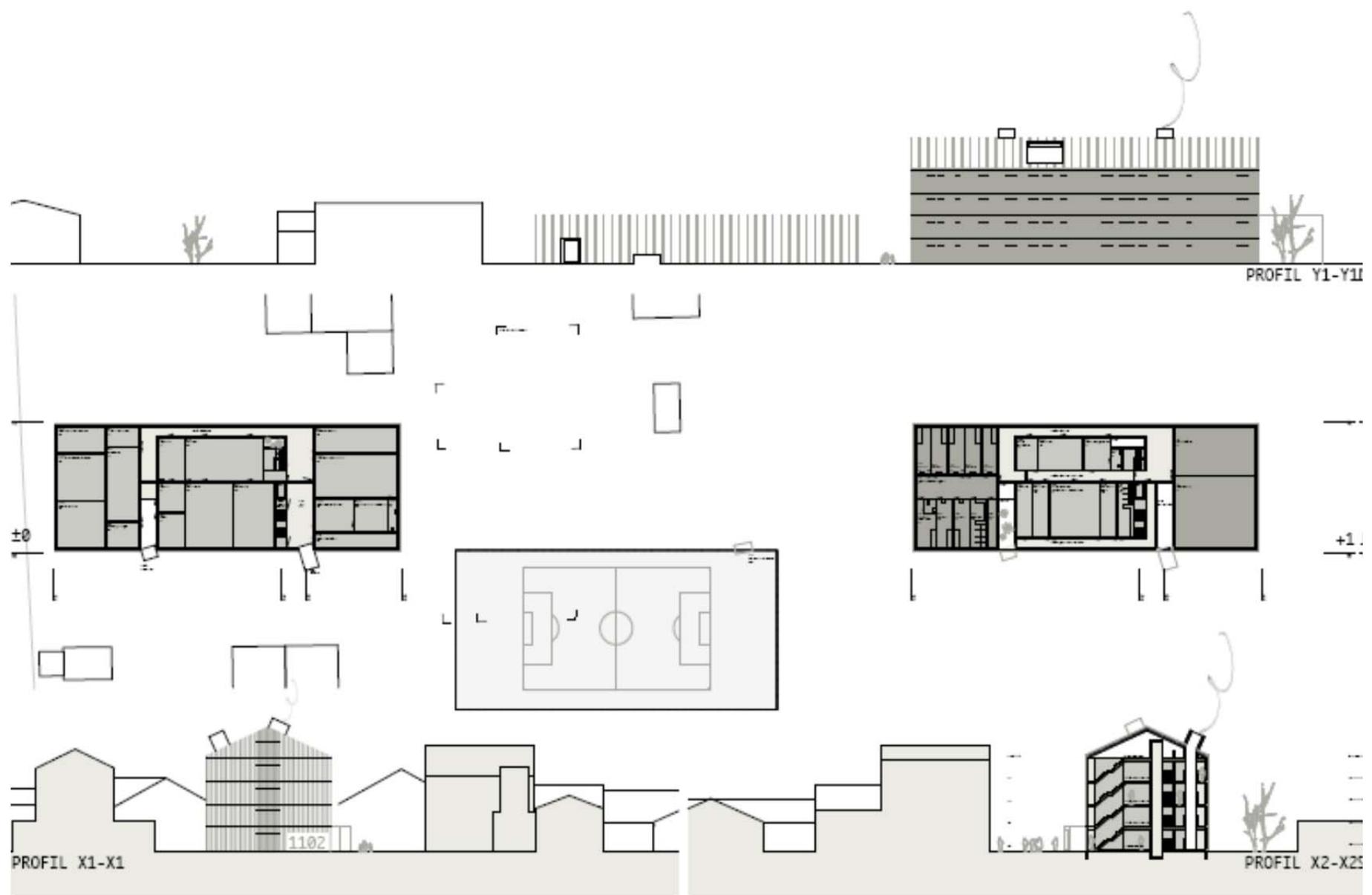
Les cellules et les portes s'ouvrent sur le balcon d'usage
 et les balcons sont protégés par le système des cellules des cellules de façade.
 Le projet est un projet de rénovation des cellules.
 Il s'agit d'un projet de rénovation.
 qui ne laisse plus aucun espace sur l'installation du bâtiment.

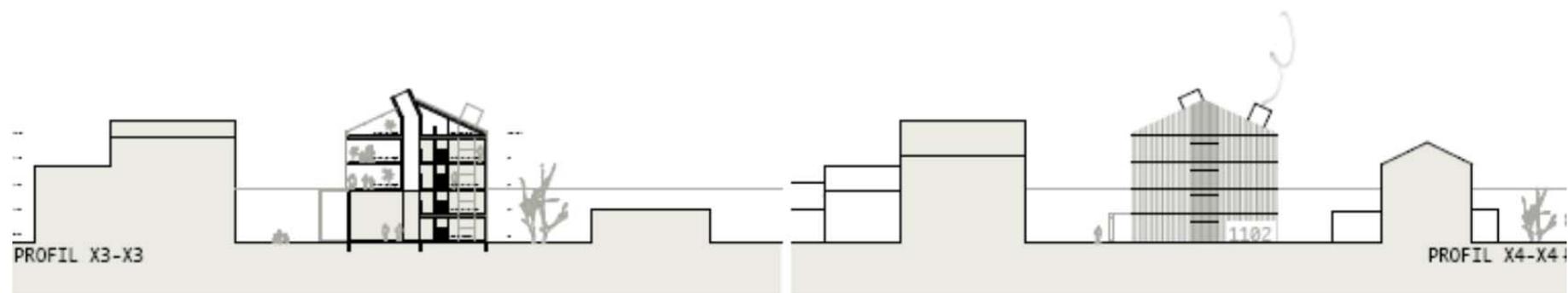
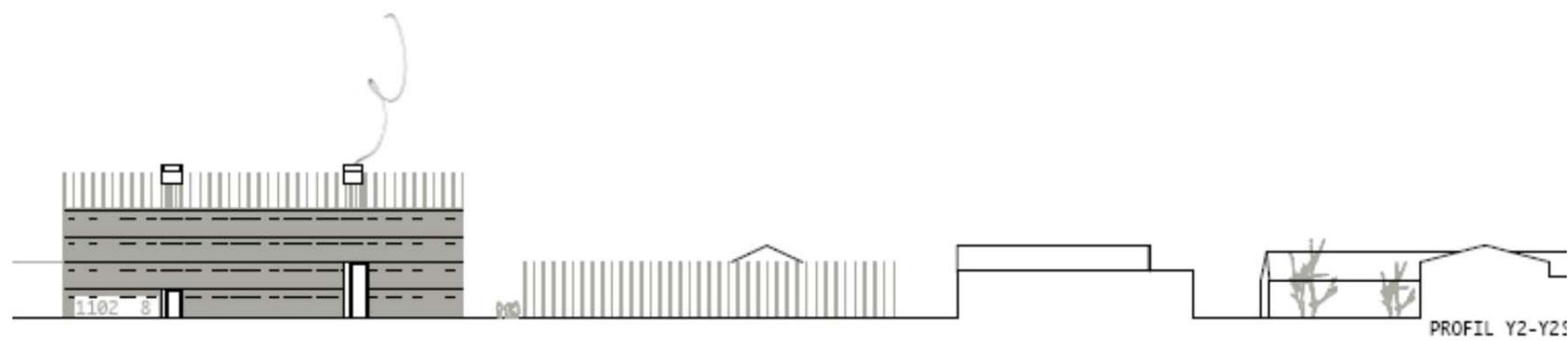
Le centre sera installé dans l'ensemble des cellules existantes et les cellules.

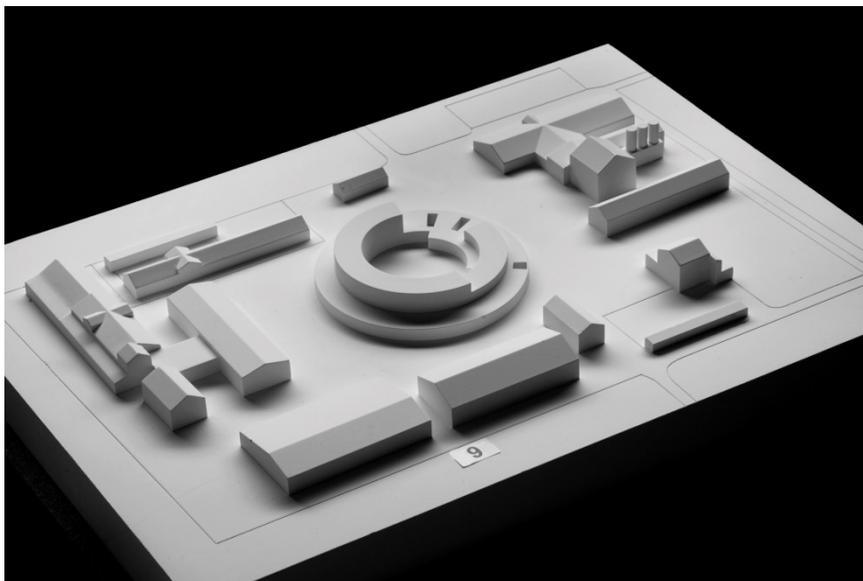
Les cellules existantes sont des cellules d'usage par les cellules.
 Les cellules de l'ensemble des cellules existantes. Les cellules et les cellules existantes.











PROJET N° 09

7ème rang

Auteurs

ROCAMBOLE

Fr. 6'500.-

BONNARD & WOEFFRAY

Monthey

Le jury apprécie le concept général d'implantation du bâtiment dont le volume organise clairement l'ensemble du site : au sud un espace d'accueil pour le centre de contrôle poids lourds et le service auto, au nord le parcage des camions et, à l'est du viaduc, la piste d'essai. Toutefois l'idée d'une infrastructure symbole d'un point de contrôle ne convainc pas complètement car le traitement de sa toiture est anecdotique et reste peu visible du viaduc. D'autre part, la thématique d'une infrastructure majeure sous laquelle vient se glisser l'ensemble des besoins du centre est mis en crise par la présence du viaduc, la question du pont sous le pont mettant en crise la thématique du permanent et de « l'éphémère » entre le couvert et les bâtiments.

Alors que l'organisation du projet est très claire, le principe d'entrées perpendiculaires aux distributions principales pour les accès aux modules 1, 2, 3 et à la halle du service auto impose des manoeuvres inconfortables, en particulier pour les gros poids lourds. La sortie de la halle de contrôle des véhicules est en conflit avec la piste d'essais dont les dimensions ne répondent pas complètement aux exigences du cahier des charges. L'expression architecturale proposée est cohérente avec le concept initial en articulant les boîtes et le couvert, toutefois le traitement des deux « boîtes » aurait supporté une différenciation plus fine de leurs percements en accord avec les différents usagers qu'ils accueillent. Le volume construit est légèrement supérieur à la moyenne des projets. Le principe structurel proposé pour les toitures est simple mais génère partout de grandes portées. Le développement des façades, par rapport au volume construit, reste dans la moyenne de l'ensemble des projets. L'ensemble de ces éléments laisse entrevoir un coût de construction et d'exploitation légèrement en dessus de la moyenne des projets rendus.

Pour conclure, le jury apprécie la précision conceptuelle initiale du projet qui aurait mérité un approfondissement important, de manière à intégrer plus précisément la force conceptuelle initiale aux conditions du site et du programme.

CONCOURS DE PROJETS . COLONIE PENITENTIAIRE DE CRETELONGUE A GRANGES . CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BATIMENT CELLULAIRE, NOVEMBRE 2008 . ROCAMBOLE



le nouveau bâtiment cellulaire, une forme forte par une nouvelle identité de la cellule . rassemblement de la position centrale de l'hébergement pour les bâtiments de travail en ordre dispersé . hiérarchie interne . ordre complexe . fluidité des circulations au sein de la cellule et vis à vis des autres d'usage . stabilité de nouveaux bâtiments cellulaire par une structure de bâtiments à fort potentiel d'adaptabilité . reprise de l'usage de planifères, structurés à l'échelle de territoire, les lieux de travail et celui de repos .



topologie circulaire à cœur central ouvert . refectoire de cellule périmétrique . dimension centrale, efficacité fonctionnelle, hiérarchie centrale des espaces, de plus petits au plus grands, ouverture de regard ouverte vers l'extérieur . la cour multifonctionnelle, au centre, à l'abri des regards extérieurs, pour s'élargir de la cellule d'accès et offrir un espace protégé par la construction elle-même . les séjours des logements entre cour et passage extérieur . les cellules individuelles tournées vers l'extérieur, visibilité des regards possibles entre espaces, entre étages . capacité variable en son sein les différents espaces extérieurs de programme, une forme de cour au périmètre .



topologie exprime la centralité . expression de programme comme un ray, individuellement sur des surfaces plus importantes que celles des étages . profondeur d'espaces entre différents de fait de décalage entre cellule intérieure et cellule extérieure, pour un étage optimal de programme des locaux . accès assuré des logements, accès par étages, distancés par des cages d'escalier ouvertes, sans la volonté d'abandon l'intermédiaire, d'apporter lumière et stabilité à la cour, d'encadrer les vues et les perceptions, d'offrir l'orientation sur l'usage des visiteurs . décalage entre ray et étages permettrait d'ouvrir les cellules des étages de travail, espaces de circulation profonds de la logique de cellule, circulation verticalement sur l'extérieur côté accès visiteurs, circulation interne sur l'intérieur, passage verticaux, circulation horizontales sur l'extérieur côté accès des visiteurs . séquences entre logique planifères de la forme centrale et règles section de programme externe .



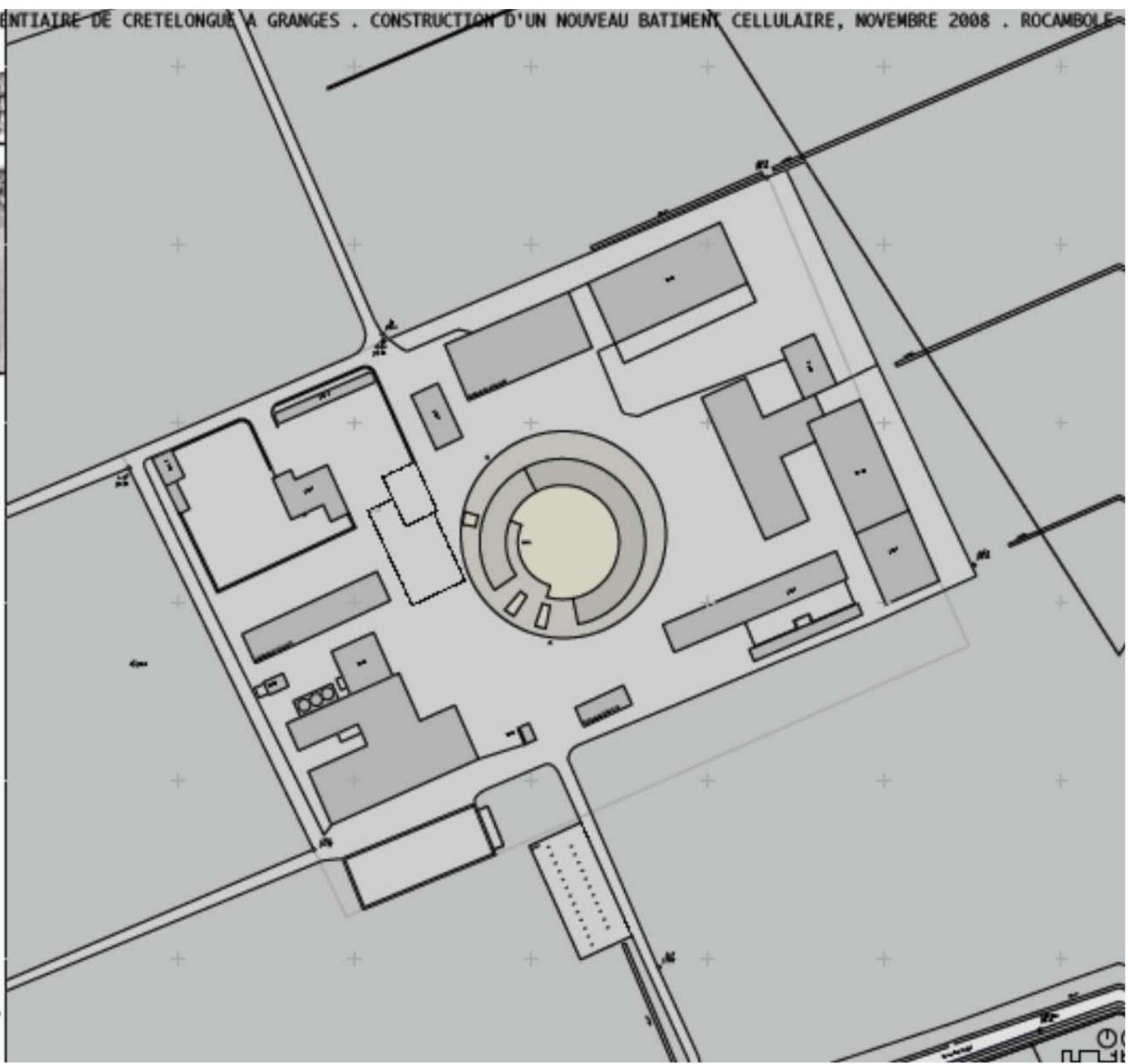
circulation visiteurs/interne/verticales

étage



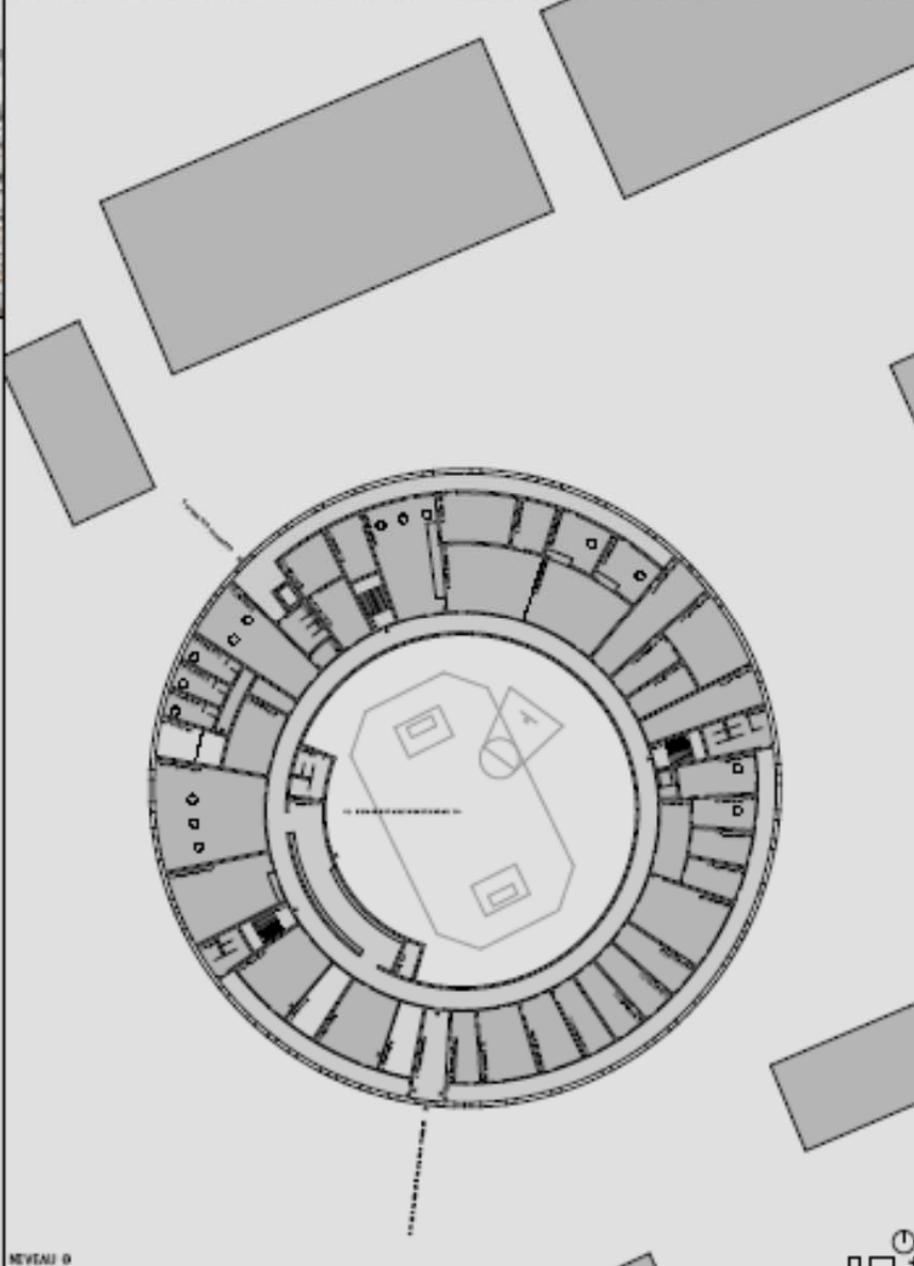
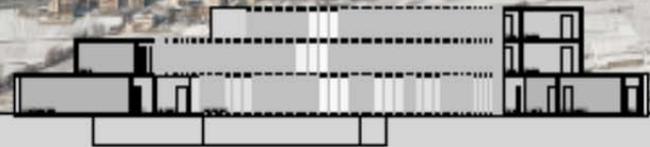
meta/circulation

bâtiment ouvert, structure relationnelle, construction décentralisée . deux parties respectées et liées entre elles et structurées . parties distinctes relationnelles au milieu préférentiel préférentiel liées par le plan extérieur, échelle de séquences séparées aux grilles cellulaire par le plan sur cour . séquences des éléments de structure, séquences, parties, séquences de séquences et séquences.





COUPE A



NEVAU 0

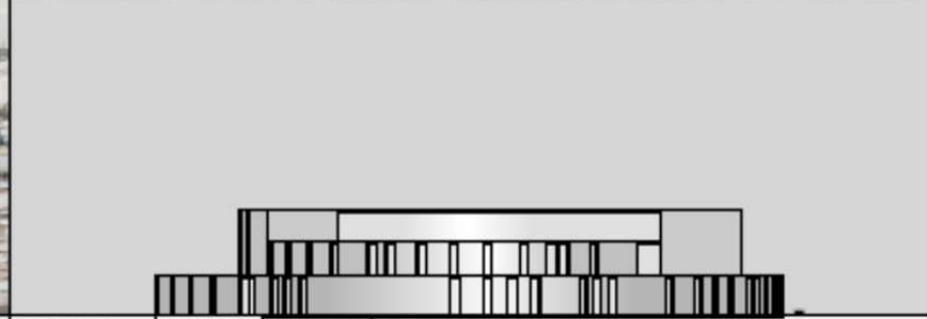
NEVAU -1

CONCOURS DE PROJETS . COLONIE PENITENTIAIRE DE CRITELONGUE A GRANGES

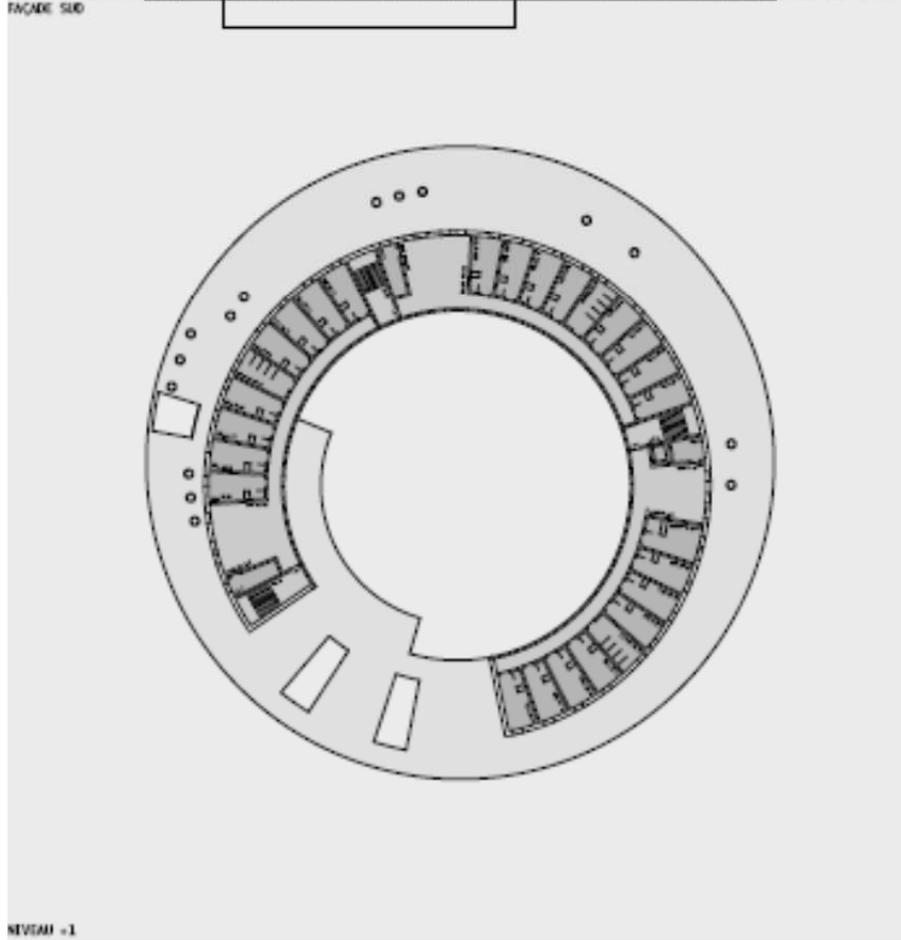
CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BATIMENT CELLULAIRE, NOVEMBRE 2008 . ROCAMBOLE



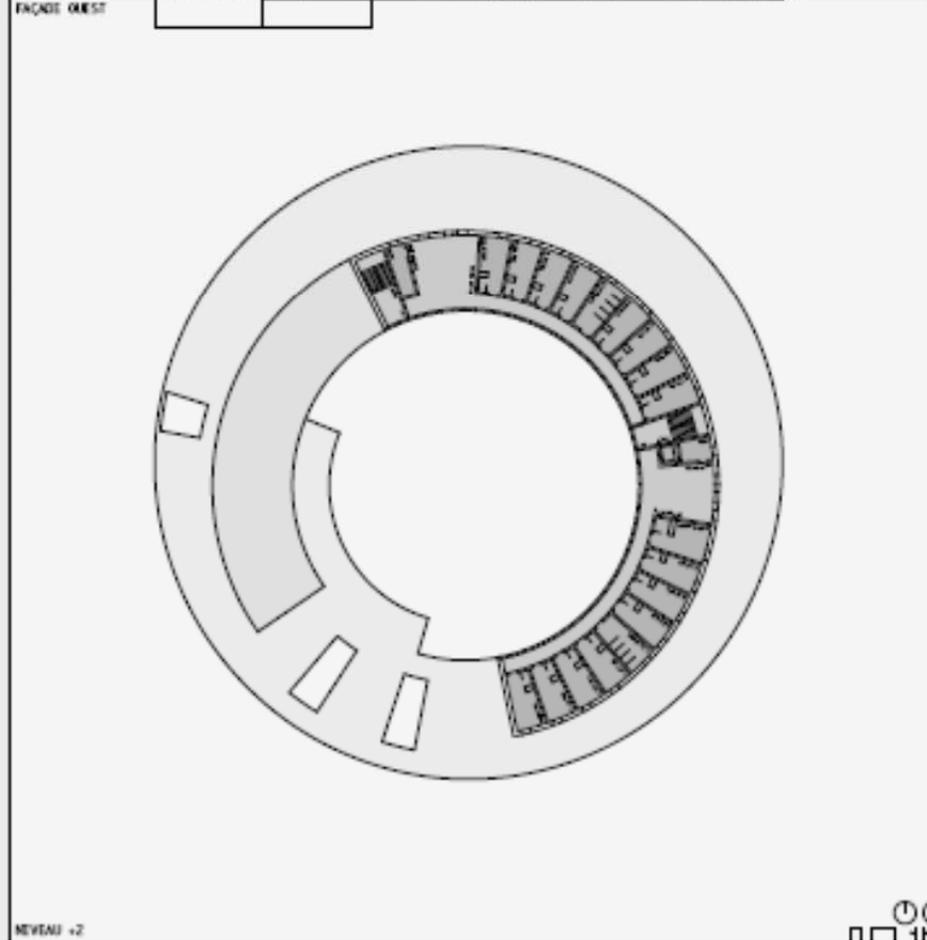
FACADE SUD



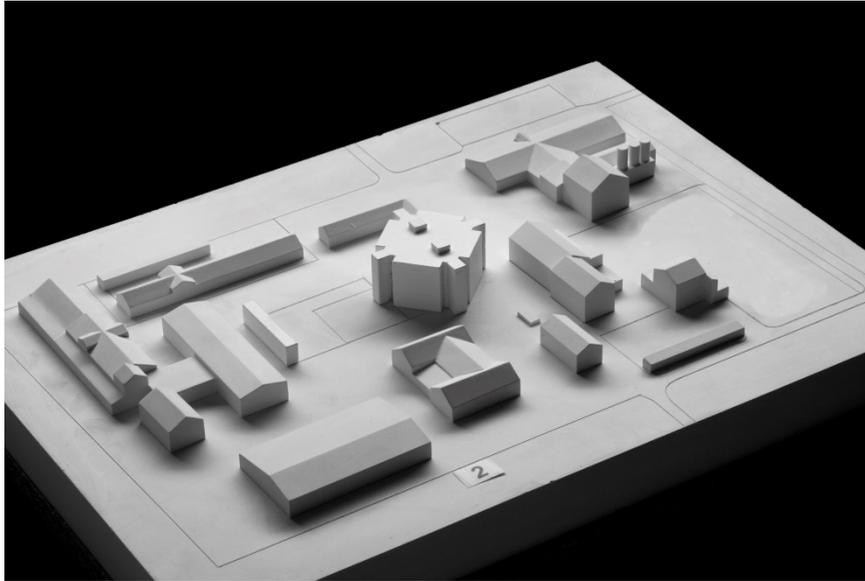
FACADE OUEST



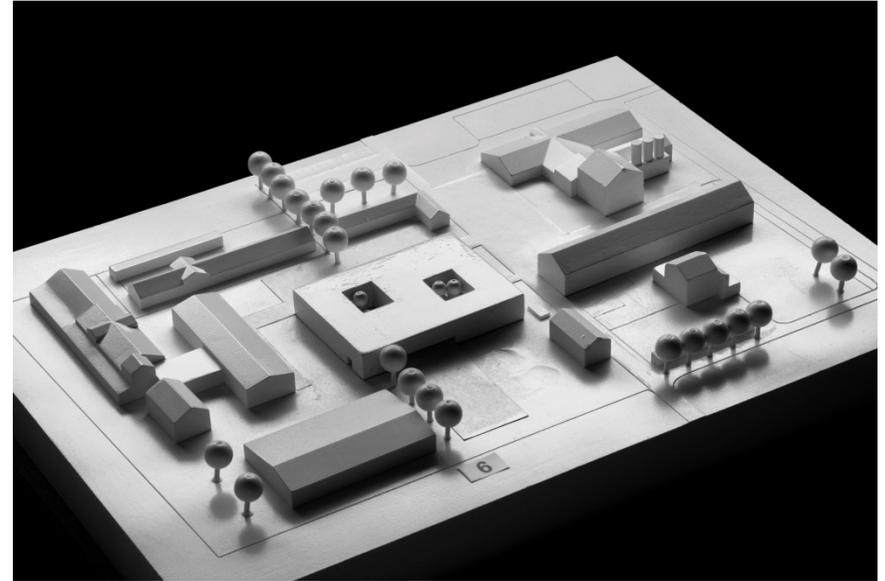
NEVEAU -1



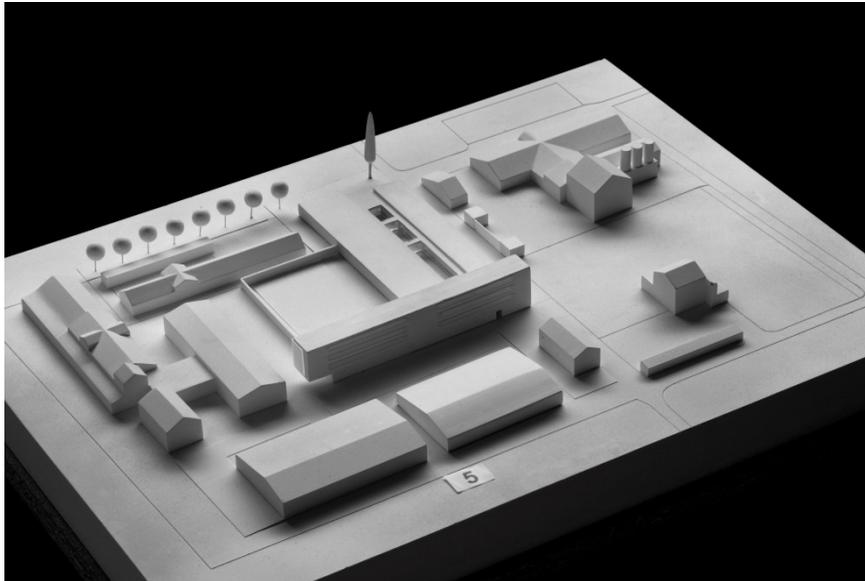
NEVEAU +2



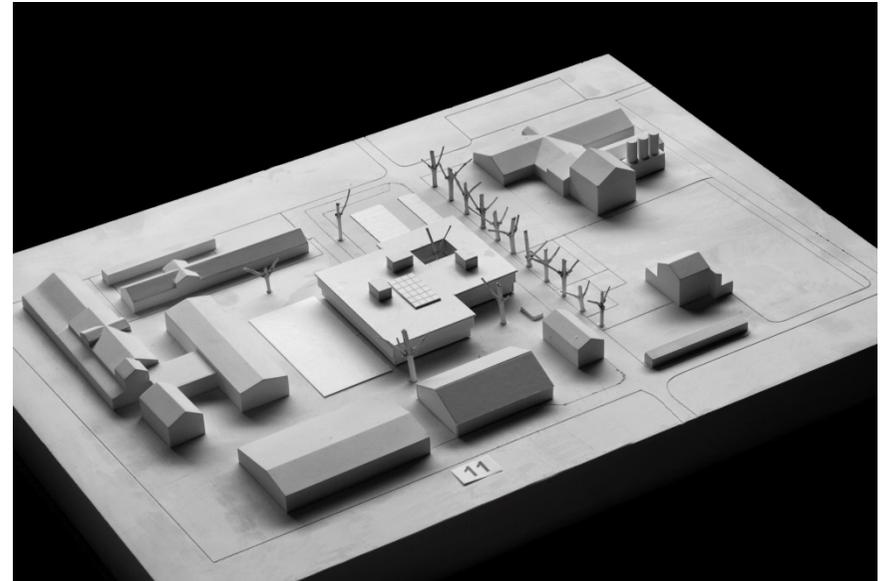
N° 02 Auteurs : Giorgio e Michele Tognola Architetti, Losone



N° 06 Auteurs : Atelier 4 Architectes SA, Sion



N° 05 Auteurs : Atelier d'architecture Daniel Devanthery, Sierre



N° 11 Auteurs : Rudaz & Rudaz, Architectes, Sion

N° 01	EN TOLE	Berclaz & Torrent Rue du Rawyl 3, 1950 Sion
N° 02	PAPILLON "I"	Giorgio e Michele Tognola Architetti Via Locarno 43, 6616 Losone
N° 03	PETITBONUM	Delaloye Architectes Associés Av. de la Gare 38, 1920 Martigny
N° 04	PAPILLON "II"	Actescollectifs Architectes SA Av. du Rothorn 2, 3960 Sierre
N° 05	PREHENSIO	Atelier d'architecture Daniel Devanthéry Rue Général-Guisan 5, 3960 Sierre
N° 06	TETRIS	Atelier 4 Architectes SA Rue de Pré-Fleuri 5, 1950 Sion
N° 07	APRES, LE SOLEIL	Olivier Cheseaux & Alexandre Rey Rue du Pissieu 47, 1966 Botyre / Ayent
N° 08	BELVEDERE	Bonhôte - Zapata Architectes Rue du Maunoir 11, 1207 Genève
N° 09	ROCAMBOLE	Bonnard & Woeffray Architectes Clos Donroux 1, 1870 Monthey
N° 10	ORPINS	DV Architectes & Associés Passage de la Matze 6, 1950 Sion
N° 11	5252	Rudaz & Rudaz, Architectes Rue des Platanes 1, 1950 Sion